

Institut Royal Colonial Belge

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome III, fascicule 2.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

AFDEELING DER STAAT- EN ZEDEKUNDIGE
WETENSCHAPPEN

Verhandelingen — Verzameling
in-8° — T. III, aflevering 2.

LE PROBLÈME FINANCIER
ET LE
PROBLÈME ÉCONOMIQUE AU CONGO BELGE
EN 1932

PAR

O. LOUWERS

Membre du Conseil Colonial,
Ancien magistrat au Congo Belge,
Membre titulaire de l'Institut Royal Colonial Belge.



BRUXELLES
Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, Rue des Paroissiens, 22.

—
1933

LE PROBLÈME FINANCIER
ET LE
PROBLÈME ÉCONOMIQUE AU CONGO BELGE
EN 1932

PAR

O. LOUWERS

Membre du Conseil Colonial,
Ancien magistrat au Congo Belge,
Membre titulaire de l'Institut Royal Colonial Belge.

—
Mémoire présenté à la séance du 21 novembre 1932.
—

Le problème financier et le problème économique au Congo belge en 1932

I.

LE PROBLÈME FINANCIER.

La politique financière de la Colonie depuis l'Armistice.

La politique financière de la Colonie depuis la guerre a été incontestablement hardie. En formulant ce jugement, on n'entend prononcer aucune condamnation contre les auteurs responsables de cette politique. Elle leur fut inspirée par les circonstances qu'on se rappelle et qui faussèrent le jugement on peut dire de presque tous les Gouvernements.

Les chiffres suivants résument les différents budgets coloniaux depuis 1919 :

PREVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES.

| EXERCICE | RECETTES | DÉPENSES |
|----------|----------------|-------------|
| — | — | — |
| 1919 | 48.838.350 » | 52.048.886 |
| 1920 | 61.686.674 » | 67.544.874 |
| 1921 | 76.510.633 » | 82.118.525 |
| 1922 | 70.669.183 » | 84.365.933 |
| 1923 | 85.907.210 » | 100.256.800 |
| 1924 | 141.603.039,86 | 168.249.290 |

| | | |
|---------------------|------------------|----------------------------|
| 1925 ⁽¹⁾ | 141.603.039,86 | 168.249.290 |
| 1926 | 316.708.200 » | 320.416.547 |
| 1927 ⁽¹⁾ | 316.708.200 » | 320.416.547 |
| 1928 | 251.563.585 » | 521.241.955 |
| 1929 | 575.619.000 » | 574.810.492 |
| 1930 | 690.810.000 » | 690.732.121 |
| 1931 | 660.147.590 » | 716.869.605 ⁽¹⁾ |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 3.429.374.704,72 | 3.867.320.865 |

(1) Budget biennal.

Dans la réalité, les comptes définitifs de certaines années solderont par des bénéfiques au lieu de déficits. Mais au total, en comprenant le déficit de 1931, l'ensemble des comptes pour les années sous revue se soldera par un déficit de très nombreux millions.

Ces chiffres montrent nettement la progression constante des dépenses de la Colonie.

L'augmentation annuelle des dépenses d'un pays neuf est une chose normale; mais en ce qui concerne le Congo belge, on peut se demander si cette augmentation ne fut pas trop rapide et si l'on n'y escompta pas l'avenir avec une confiance que, hélas! les événements ont démentie.

Pour apprécier notre politique financière, il faut encore noter que nos budgets extraordinaires, alimentés presque exclusivement par l'emprunt, ont toujours compris non seulement des dépenses d'équipement économique à proprement parler (ports, chemins de fer, grands travaux publics ou d'hygiène), mais aussi des dépenses qui, sans présenter un caractère de périodicité, n'étaient pas des dépenses d'équipement économique. Il s'agit de dépenses comme celles de constructions d'habitations d'agents, d'hôpitaux, etc.

(1) Y compris les crédits additionnels votés après la loi budgétaire principale.

Dans les colonies françaises et dans certaines colonies anglaises on fait nettement la distinction entre ces dépenses. Les premières seules sont payées par l'emprunt. Les secondes, même si elles font l'objet d'un budget séparé, sont payées soit par les ressources ordinaires, soit par des prélèvements sur des caisses de réserve où sont versés les bonis des années précédentes.

Plusieurs conclusions se dégagent de cette observation :

1° Aux déficits avoués des budgets ordinaires du Congo belge, il faut ajouter les sommes payées sur les budgets extraordinaires pour couvrir des dépenses qui auraient dû être mises à charge des budgets ordinaires ;

2° Même dans les années de prospérité et que marque l'équilibre des budgets ordinaires, cet équilibre ne fut qu'apparent, car on couvrait par l'emprunt une partie des dépenses qui eussent dû être soldées par les ressources ordinaires. En d'autres termes, le train de vie de la Colonie a toujours été supérieur à ses ressources.

On pourrait ne pas trop le regretter si toutes les dépenses dites ordinaires avaient toujours été judicieuses, mais certaines furent de pur luxe quand elles n'étaient pas de prodigalité. On donnera comme exemple ces habitations somptueuses construites en plus d'un endroit pour les fonctionnaires de la Colonie (une habitation pour un procureur général coûta près d'un million) ; ces hôpitaux et ces écoles montés sans aucun sens de la dépense ; ces travaux faits et défaits parce que mal étudiés ou entrepris à l'aveuglette (nombreuses routes délaissées, à peine créées), etc. ; ces réquisitions inconsidérées d'objets de toutes espèces allant pourrir dans les magasins des postes ; ces augmentations de traitements et d'indemnités multiples jetés presque à la tête des fonctionnaires et agents et le gonflement incessant de bien des services généralement sédentaires et qui ne faisaient qu'accentuer la paperasserie au détriment de l'activité créatrice.

Les dépenses de véritable équipement économique ne furent pas non plus des plus judicieuses.

Là aussi on vit grand : les ports, les chemins de fer furent entrepris d'après des plans presque grandioses : 2,450 kilomètres furent construits en moins de douze années.

Boma, Matadi, Ango-Ango, Léopoldville, Coquilhatville, Aketi, Stanleyville, Kabalo, Albertville, Uvira, Bukama, Port-Francqui furent dotées de ports pourvus d'un outillage perfectionné.

Les grandes villes eurent leur distribution d'eau et d'électricité. L'aviation, la T. S. F. prirent une extension remarquable. La liaison téléphonique entre Bruxelles et Léopoldville, dont coût 12 millions, fut réalisée. Les travaux ont succédé aux travaux. Les capitaux furent dépensés les uns après les autres et le total de la dette publique, soit directe, soit indirecte, a pris des proportions impressionnantes.

Si l'on ajoute à cet outillage d'intérêt public le formidable outillage dû à l'initiative privée, on ne s'étonne pas que le Congo belge soit devenu la Colonie la plus belle, la mieux équipée, à beaucoup d'égards, tout au moins, de l'Afrique.

M. Crokaert le disait dans l'exposé des motifs de son budget : « Cela fait certainement le plus grand honneur à la Belgique; elle a vu grand pour sa Colonie ». On peut même ajouter que jamais un peuple colonial ne mena à bien autant d'œuvres matérielles aussi importantes en un espace de temps aussi court.

Combien donc ils se trompent ceux qui s'imaginent que la Belgique n'est pas assez puissante et ne possède pas assez de ressources pour mettre en valeur cette Colonie ! Ce dont, au contraire, on pourrait lui faire grief, c'est d'avoir méconnu le sens de la mesure et d'avoir exécuté une œuvre trop somptueuse, car à présent il faut payer et il faut entretenir cette vaste organisation.

D'autres colonies furent plus sages; sans doute l'accroissement des dépenses par bonds s'y marqua-t-il également; mais, compte tenu de la population, de la superficie du territoire et d'autres éléments de la matière, si l'on compare leurs budgets avec ceux du Congo belge, on constatera qu'ils montèrent à des hauteurs moins sensibles; on constatera aussi qu'au cours des années prospères on y fit des réserves et que la dette publique y est moins importante.

Nous donnons en annexe les renseignements nécessaires pour faire cette comparaison au sujet des colonies suivantes : Indes néerlandaises, Nigérie, Gold Coast, Uganda, Kenya, Rhodésie du Nord, Indochine, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Madagascar.

Le budget de 1932.

Pour établir son nouveau budget, M. Crokaert désira avoir auprès de lui le Gouverneur général. Le général Tilkens arriva à Bruxelles, au début de novembre, porteur d'un projet arrêté par le Conseil de Gouvernement et comportant des dépenses pour un total de 784 millions. Ce n'était pas sans peine que le Gouverneur général avait obtenu que ce total ne fût pas plus élevé. L'ensemble des propositions, faites par les Gouverneurs de province et les différents chefs de services, s'élevait à plus de 800 millions et rien que ce fait montre que les Autorités d'Afrique se rendaient peu compte de la situation vraie de la Colonie.

Le Ministre des Colonies, qui, lui, la connaissait bien, était dominé par un souci : maintenir et affermir le crédit de la Colonie, afin de pouvoir émettre, le plus tôt qu'il serait possible, un vaste emprunt destiné à consolider la dette flottante, à procurer au Congo belge les ressources qui lui seraient nécessaires pour passer les années qui s'annonçaient de plus en plus dures et à poursuivre les grands travaux publics encore indispensables. A cet effet, il

importait de marquer le nouveau budget de l'esprit d'économie que M. Crokaert n'avait cessé de prêcher depuis son arrivée au pouvoir et de réduire les dépenses ordinaires aux ressources ordinaires. En bref, le Ministre des Colonies voulait un budget en équilibre, quelque pénibles que dusent être certaines compressions; celles-ci étaient rendues de plus en plus nécessaires en raison du fléchissement des recettes. Il apparut bientôt qu'en dépit de quelques nouveaux impôts ces recettes ne dépasseraient pas 600 millions environ et même une vue optimiste de l'avenir était-elle nécessaire pour arriver à cette estimation. Pour que les dépenses ne fussent pas supérieures à ce chiffre, il fallut rabattre de tous les côtés; pas un chapitre du budget ne fut épargné; on veilla toutefois à ne compromettre aucun service essentiel et à conserver à la Colonie son armature administrative. Une question de prestige se posait d'ailleurs ici : devant le fléchissement d'un grand nombre d'activités privées, il fallait veiller qu'aux yeux des indigènes l'Etat restât fort. Divers projets de réorganisation administrative avaient été mis en avant en vue, tout ensemble, affirmaient leurs auteurs, de donner plus de cohésion à l'action du pouvoir territorial et d'assurer des économies. Mais ils comportaient une refonte totale de l'administration territoriale et risquaient d'apporter le trouble et l'hésitation dans le fonctionnement des services, alors qu'il fallait au contraire faire preuve de continuité et de calme. Au surplus, les économies qui devaient en résulter étaient plus que douteuses. Le Ministre écarta ces projets. Il ne retint que celui présenté par le Gouverneur général et comportant, d'une part, le groupement d'un certain nombre de districts et de territoires, groupement justifié d'ailleurs par l'amélioration des moyens de transport et, d'autre part, le transfert au chef-lieu de province de divers services sédentaires qui avaient poussé petit à petit à côté de chaque commissaire de district.

L'exposé des motifs du projet de budget exposait en ces termes la portée et le caractère de la réforme :

La réforme territoriale, qui est en voie de réalisation, n'a pas pour seul objet de réduire les effectifs du personnel; elle vise aussi à obtenir de l'action de celui-ci un rendement meilleur et à le rétablir dans sa mission originare. Le nombre des districts sera ramené de 21 à 15, celui des territoires de 180 à 108. Aucun poste toutefois ne sera supprimé; je l'ai dit ailleurs : « nous n'abaisserons aucun mât de pavillon » et le prestige de « Boula Matari » ne subira aucune atteinte.

Le mérite de la réforme sera d'enlever aux Commissaires de district et aux administrateurs territoriaux diverses besognes qui n'avaient pas un caractère politique et qui avaient fini par faire de chacun d'eux le centre d'une administration pléthorique. Ces besognes seront reportées à la Province, mieux outillée pour y pourvoir. Les autorités territoriales ici en cause seront, du fait de cette mesure, mieux en état de remplir leur mission essentielle qui, selon l'arrêté de 1914, siège de la matière, est de tenir le contact le plus étroit avec les populations indigènes, d'exercer sur l'ensemble de l'activité de leur juridiction un contrôle incessant et de stimuler tous les éléments de cette activité.

Cette réforme administrative, conjuguée avec la réduction de quelques services particuliers, permettait de réduire le personnel de la Colonie de 495 unités. Déjà, sous M. Jaspar, des réductions de cette nature avaient été décidées, puisqu'au cours de l'exercice 1931, on prévoyait pour les cadres du personnel, tels que le projet de budget de cette année les établissait, une diminution de 175 fonctionnaires et agents.

La réduction des cadres n'allégeait qu'insuffisamment le budget. Pour atteindre l'équilibre une réduction générale des traitements et allocations diverses du personnel s'imposait.

Dans les années de prospérité, ces traitements et allocations n'avaient fait que monter. Leur charge était devenue écrasante pour le budget. Il fut décidé que tous les traite-

ments, à l'exception des traitements de 40,000 francs et moins, seraient réduits de 6 pour cent; l'indemnité de résidence supprimée partout; les traitements de congé réduits de la moitié du traitement d'activité à un tiers et l'allocation de fin de carrière réduite de $\frac{8}{8}$ de ce traitement à $\frac{1}{8}$.

Diverses autres indemnités de moindre importance étaient aussi réduites ou supprimées; mais elles furent rétablies plus ou moins à leur ancien taux. D'autre part, des mesures furent prises pour atténuer la rigueur que les réductions décidées pouvaient avoir pour les petits traitements. En fin de compte, ceux-ci ont vu leur situation améliorée par rapport à ce qu'elle était avant les réformes.

Grâce aux diverses compressions dont les différents chapitres du budget firent l'objet, le Ministre put arrêter son projet de budget à la somme de 624,113,303 francs aux dépenses, somme un peu inférieure à celle des recettes présumées (624,652,604).

Le budget extraordinaire fut dressé avec le même souci d'économie. Il ne comportait que 50 millions de crédits nouveaux, nécessaires pour payer des dépenses résultant pour la plupart de conventions anciennes. Tous les grands travaux ne devaient toutefois pas être arrêtés du fait de la réduction du budget extraordinaire à ce chiffre minime. Les crédits antérieurement votés et non encore utilisés et la désaffectation d'une partie de ces crédits au profit de nouveaux travaux devaient permettre au Gouvernement d'entretenir dans le domaine des Travaux publics une activité suffisante.

Les compressions de dépenses prévues à ces budgets furent, en général, accueillies avec peu de faveur dans le monde colonial. Celles relatives au personnel donnèrent même lieu à des incidents regrettables. Le monde colonial n'était pas encore guéri des habitudes dépensières contractées au cours des années d'euphorie inflationniste et trop de personnes pensaient toujours que la sagesse coloniale

commande de ne fixer aucune limite aux dépenses d'une jeune colonie.

Hélas ! les événements se précipitèrent, l'accentuation de la crise fit des coupes sombres dans les ressources, si bien que l'équilibre du budget, cependant si laborieusement établi, s'est bientôt transformé en un déficit considérable.

Il sonne douloureusement à nos oreilles cet écho des déclarations faites par M. Tschoffen à une récente réunion des Commissions des Colonies au Parlement et qu'un journal (*La Libre Belgique* du 19 juin dernier) reproduisait en ces termes :

Voici encore quelques précisions sur les déclarations que M. Tschoffen a faites hier aux Commissions des Colonies de la Chambre et du Sénat :

Le Ministre a donné des chiffres inquiétants sur la situation budgétaire, qui est loin d'être brillante. La dette consolidée du Congo se chiffre par 1.200 millions et sa dette flottante par 1.112 millions (malgré les amortissements faits après emprunts), dont 569 millions à échéance de moins de six mois.

La crise a réduit fortement les rentrées budgétaires et notamment le rendement des impôts.

L'impôt sur les revenus, par exemple, qui a rapporté 114 millions en 1929, 113 millions en 1930, 106 millions en 1931, est évalué à 94 millions dans le budget pour 1932. Or, sur ces prévisions, il faut encore s'attendre à une moins-value de 15 %; on ne peut, en effet, espérer plus de 77 millions.

L'impôt personnel, dont le rendement atteignait 25 millions en 1931, ne donnera pas plus de 21 millions cette année.

Pour les douanes, on a prévu 173 millions. Or, le premier trimestre ne donne que 21 millions, ce qui représente une diminution de 89 millions.

L'impôt indigène n'a produit en 1931 que 97 millions, alors que les prévisions étaient de 121 millions et que le rendement pour 1930 avait été de 105 millions. Pour 1932, il faut craindre un déficit de 40 %; car les prévisions (121 millions) sont nettement surélevées.

En résumé, la moins-value probable est de 158 millions sur une prévision de 414 millions.

Quant au portefeuille, pour lequel on a prévu un rendement de 93 millions et demi, on prévoit des moins-values certaines représentant 39 millions, dont 20 pour le Comité Spécial et 13 millions et demi pour la Forminière.

Les recettes du budget ordinaire sont de 624 millions en prévisions. On estime que la moins-value sera de 200 millions et l'on envisage pour 1933 un déficit probable de 350 millions.

Depuis lors la situation s'est encore aggravée. Dans la conférence qu'il a donnée récemment au Jeune Barreau, M. le Ministre des Colonies n'a pas craint de l'avouer avec une grande franchise. Il résulte de son exposé que le déficit atteindra 350 à 400 millions et que la charge de la Dette publique atteindra à elle seule le chiffre de 333 millions.

**La situation financière actuelle. — L'intervention métropolitaine en faveur du Congo.
— L'exemple des autres pays colonisateurs.**

Si nous comprenons bien les déclarations faites par M. Tschoffen, la situation se présenterait ainsi :

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Dépenses prévues | 620.000.000 de francs. |
| Recettes | 220.000.000 de francs. |

La charge de la dette publique sera à elle seule de plus de 330 millions de francs. Elle dépassera donc de plus de 100 millions les ressources de la Colonie.

Une situation semblable n'existe dans aucune colonie.

La charge de la dette publique dans la plupart des colonies françaises était en 1930 d'environ 6,50 à 7 pour cent du total des budgets de dépenses. Pour être exact, il faudra désormais y ajouter les déficits des chemins de fer que les colonies exploitent elles-mêmes et sur lesquels la crise va sans doute peser comme sur tous les chemins de fer du monde. Dans les colonies britanniques, la charge de la dette publique est plus élevée. Dans ces colonies, on a aussi dépensé largement : — elle était en 1931-1932 de 20 % en

Nigérie; de 31 % dans le Kenya. En 1931, elle était de 11,3 aux Indes néerlandaises.

La charge de la dette publique au Congo belge n'a pas toujours été aussi élevée; dans les années de prospérité, en 1930, par exemple, quand les garanties d'intérêt accordées par le Gouvernement à diverses sociétés ne jouaient pas, elle n'était que de 25 pour cent. Ce pourcentage était déjà fort élevé. En tout cas, c'est la situation présente qu'il faut envisager; nul ne peut encore dire quand elle prendra fin.

Il va sans dire que l'état de chose qui vient d'être signalé impose des mesures urgentes.

Une solution a été immédiatement mise en avant et elle semble rencontrer la presque unanimité de l'opinion publique intéressée à ce problème : l'intervention de la métropole.

Nous disons tout de suite que cette intervention s'impose.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de rappeler les principes de la matière et d'examiner ce qui se passe ailleurs.

Cet exposé permettra de mieux apprécier dans quelles conditions et sous quelles réserves doit se faire l'intervention de la métropole. On aurait, en effet, tort de croire que l'intérêt d'une colonie exige toujours et nécessairement l'intervention financière de sa métropole.

On invoque en faveur de l'intervention de la métropole un argument qu'il nous faut bien rencontrer :

Tous les pays, affirme-t-on, aident leurs colonies en prenant à leur charge une partie de leurs dépenses. Le Congo belge fait seule exception.

Eh bien, cela n'est pas exact !

Cette pratique n'existe en France, en Angleterre et aux Pays-Bas qu'à l'égard des petites colonies comme la Guadeloupe pour la France, Curaçao pour la Hollande, le Honduras pour la Grande-Bretagne. L'Italie sans doute subsidie et même largement par rapport à l'ensemble de leurs budgets, ses colonies de la Méditerranée et la Somalie;

mais la situation de ces colonies est assez spéciale et l'importance des sommes avancées par l'Italie reste modeste. Longtemps les colonies portugaises ont aussi reçu des subsides de la métropole : on sait qu'une des œuvres du Directoire et spécialement de son actuel Ministre des Finances, le très distingué M. Salazar, fut de mettre fin à ce régime, condamné, d'ailleurs, par toute la science coloniale.

Pour ce qui est des grandes colonies françaises (Indochine, Afrique occidentale française, Madagascar) et anglaises (Nigérie, Kenya, Uganda, etc.) et néerlandaises (Indes néerlandaises) l'intervention de la métropole est pour ainsi dire nulle.

COLONIES FRANÇAISES. — Le budget général des colonies françaises à charge de la métropole pour 1931-1932 s'élève à environ 702 millions. Il alimente en ordre principal les services métropolitains, l'armée en service aux colonies, les établissements pénitentiaires des colonies où sont envoyés les condamnés des tribunaux métropolitains. Cette intervention de la métropole dans les dépenses de ses colonies paraît sensible, mais il ne faut pas perdre de vue que les colonies remboursent une partie de ces dépenses par des contributions qu'elles versent obligatoirement au Trésor métropolitain et qui sont inscrites à leur budget. On en trouvera l'exemple pour l'année 1931 dans la loi de Finances du 31 mars 1931 (*Journal officiel* du 1^{er} avril 1931). Il vaut la peine d'en reproduire ici les articles 32 à 35 :

Art. 33. — La contribution des colonies aux dépenses administratives de la *Caisse intercoloniale des Retraites* est fixée, pour l'exercice 1931-1932, à la somme de 1.332.000 francs, ainsi répartie par colonie :

| | |
|---|-------------|
| Indochine | fr. 560.000 |
| Afrique occidentale française | 280.000 |
| Afrique équatoriale française | 140.000 |
| Madagascar | 140.000 |
| Martinique. | 40.000 |

| | |
|---|--------|
| Réunion. | 40.000 |
| Guadeloupe. | 40.000 |
| Guyane | 23.000 |
| Nouvelle-Calédonie | 23.000 |
| Établissements français dans l'Océanie. | 23.000 |
| Côte des Somalis | 11.500 |
| Saint-Pierre et Miquelon. | 11.500 |

Total égal. . fr. 1.332.000

La contribution des territoires africains sous mandat aux dépenses administratives de la dite caisse est évaluée ainsi qu'il suit pour l'exercice 1931-1932 :

| | |
|--------------------|------------|
| Togo | fr. 28.000 |
| Cameroun | 40.000 |

Ces sommes seront inscrites au budget des recettes, paragraphe 4 : « Recettes d'ordre. — Recettes d'ordre proprement dites ».

Art. 34. — Les contributions des colonies aux dépenses d'entretien de l'*Institut national d'Agronomie coloniale* sont fixées ainsi qu'il suit pour l'exercice 1931-1932 :

| | |
|---|-------------|
| Indochine | fr. 218.500 |
| Afrique occidentale française | 128.500 |
| Afrique équatoriale française | 6.750 |
| Madagascar | 48.850 |
| Martinique | 6.200 |
| Réunion | 4.800 |
| Guadeloupe | 4.800 |
| Guyane | 4.100 |
| Nouvelle-Calédonie | 3.875 |
| Établissements français dans l'Océanie. | 4.100 |

Total égal. . fr. 430.475

Art. 35. — Les contributions des colonies aux dépenses d'entretien de l'*Agence générale des Colonies* est fixée ainsi qu'il suit pour l'exercice 1931-1932 :

| | |
|---|---------------|
| Indochine | fr. 1.177.350 |
| Afrique occidentale française | 1.150.410 |
| Afrique équatoriale française | 162.980 |
| Madagascar | 808.460 |

| | |
|---|--------|
| Martinique | 62.280 |
| Réunion | 47.910 |
| Guadeloupe. | 41.920 |
| Guyane | 32.335 |
| Nouvelle-Calédonie | 10.650 |
| Établissements français dans l'Inde . . | 28.745 |
| Établissements français dans l'Océanie. | 11.740 |
| Côte des Somalis. | 19.165 |
| Saint-Pierre et Miquelon. | 17.368 |

Total égal. . fr. 3.571.313

Le montant de ces contributions sera inscrit en recettes au budget de l'Agence générale des Colonies.

Art. 32. — La contribution des colonies aux *dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaire aux colonies* est fixée, pour l'exercice 1931-1932, à la somme de 107.044.559 francs, ainsi répartie par colonie :

| | |
|---|----------------|
| Indochine | fr. 93.298.100 |
| Afrique occidentale française | 9.379.500 |
| Madagascar | 3.218.000 |
| Martinique. | 584.500 |
| Réunion | 247.000 |
| Guadeloupe. | 317.000 |

Total égal. . fr. 107.044.559

Aux termes de la même loi, les Colonies doivent encore prendre à leur charge les frais de voyage, les indemnités de missions, de zone, etc... de certains agents relevant de l'administration métropolitaine et opérant aux colonies.

Le gros poste du budget métropolitain des colonies est celui de l'armée : 620 millions. Les colonies ne remboursent pas la totalité des dépenses militaires, mais il ne faut pas oublier que les troupes coloniales sont à la disposition de la métropole autant que des colonies. Ces troupes ne sont employées qu'à la défense extérieure de la colonie; elles sont indépendantes des troupes de police ou de gendarmerie que chaque colonie doit entretenir sur son propre budget. Contrairement à ce qui se passe pour notre armée

coloniale, les troupes coloniales françaises font essentiellement partie de l'armée métropolitaine et prennent place dans les formations militaires destinées à la défense de la France. En cas de guerre, elles regagnent la métropole.

Quant aux dépenses affectées au service pénitentiaire, elles sont bien plus des dépenses métropolitaines que des dépenses coloniales.

Le régime d'intervention financière de la France dans ses colonies est essentiellement basé sur le principe formulé par ses théoriciens ⁽¹⁾, à savoir que les colonies doivent se suffire à elles-mêmes. Toute l'histoire coloniale française est marquée par les luttes des colonies contre la métropole en vue d'obtenir des allègements aux charges que celle-ci fait peser sur elles. A cet égard, il ne faut pas oublier que les colonies françaises n'ont pas la même liberté tarifaire en matière de douane que le Congo belge. Elles doivent plus ou moins subir dans ce domaine la loi de la métropole, loi qui n'est pas toujours conforme aux intérêts des colonies.

Ce qui a pu faire croire à une intervention massive de la France en faveur de ses colonies est une interprétation erronée de la loi du 22 février 1931. Mais cette loi n'est pas d'une autre nature que celle des lois que notre Parlement vote fréquemment en faveur de notre colonie; elle ne fait que d'autoriser les colonies à contracter des emprunts que celles-ci réclamaient d'ailleurs à cor et à cri depuis des années. Les colonies françaises, comme notre Congo, ne peuvent, en effet, emprunter qu'avec l'autorisation de la métropole.

Les seules différences entre la loi en question et les lois similaires votées chez nous en faveur du Congo résident en ceci :

1° Le service financier des emprunts est fait par la métropole;

(1) Comparez GIRAULT, t. II, p. 668.

2° La métropole garantit l'intérêt des emprunts pour le cas de défaillance des colonies.

Un régime spécial a été fait à l'Afrique équatoriale française. Une loi (du 22-2-1931) lui a accordé l'autorisation de contracter un emprunt de 800 millions pour lui permettre d'achever le chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire. La métropole fera pendant une période qui arrivera à échéance cinq ans après la mise en exploitation de la ligne l'*avance* de la charge de l'emprunt. C'est tout.

COLONIES ANGLAISES. — Là, le régime y est très simple. La métropole n'intervient en rien dans les finances des colonies. Toutes leurs dépenses sont à leur charge. Tout au plus, la métropole facilite-t-elle, en cas de besoin, la conclusion des emprunts auxquels les colonies doivent parfois recourir.

INDES NÉERLANDAISES. — Le régime est similaire, avec cette aggravation que les Indes remboursent aux Pays-Bas la moitié des dépenses de la marine de guerre affectée à la garde des Indes. Cela représente un chiffre important de millions de florins.

La seule intervention de la métropole en faveur des Indes est de faciliter la trésorerie de cette colonie en lui faisant des *avances* de caisse sous forme de bons. La limite de ces avances est fixée par une loi.

Les colonies que nous venons de passer en revue subissent les effets de la crise comme tous les pays du monde. Pour certaines, ces effets sont terribles. Il en est ainsi pour les Indes néerlandaises et plusieurs colonies britanniques, comme la Nigérie. Il s'agit précisément de colonies qui avaient atteint un grand développement. Pour d'autres, ces effets, quoique sensibles, sont plus supportables; c'est le cas des colonies françaises, qui, s'étant développées avec plus de mesure, tombent de moins haut. En tout cas, toutes connaissent le déficit budgétaire et passent de mauvais jours.

Ces circonstances ont-elles amené les métropoles à changer leur attitude vis-à-vis de leurs colonies? Qu'on en juge.

La moins-value de recettes aux Indes néerlandaises sera, en 1932, d'environ 175 millions de florins par rapport aux années antérieures à la crise où le budget s'établissait approximativement en recettes et dépenses à 520 millions de florins (850 millions avec les budgets annexés des régies, des chemins de fer, des monopoles, etc.).

La situation est donc grave. Pas un instant, cependant, le Gouvernement des Indes n'a songé à faire appel à la métropole pour lui faire prendre sa part du déficit. Le remède, on l'a exclusivement cherché dans des réductions massives de dépenses et dans l'établissement de nouveaux impôts. Toutefois, comme il eût été impossible, étant donnée l'armature qu'on peut qualifier de formidable, des Indes, de remettre le budget en équilibre en une seule année, le Gouvernement se donne un délai de quatre ans pour arriver à ce résultat. En attendant, l'emprunt et les *avances* de caisse de la métropole suppléeront aux déficits restants.

Mais avec quel courage le Gouvernement s'est attaqué à l'œuvre de réduction des dépenses! Il commença par diminuer les traitements et salaires de 10 %. De plus, 7½ % de fonctionnaires dont le traitement s'élevait à 10,000 florins et 11 % des fonctionnaires touchant des traitements plus élevés ont été mis à la retraite.

D'autres mesures ont suivi ou vont suivre. A l'ouverture de la dernière session du Volksraad, le Gouverneur général des Indes, M. de Graaf, en a annoncé plusieurs.

Les dépenses pour l'armée ont été ramenées depuis 1930 de 72 millions à 58 millions de florins. Pour réaliser de nouvelles économies, l'armée devra être réduite et réorganisée pour vivre avec un budget de 50 millions de florins. Il est même question de supprimer l'armée de police et de ne conserver qu'une armée de défense réduite.

En plus de ces mesures, M. de Jonge a parlé de réduire le budget de l'instruction; si regrettable que la chose soit, cette mesure est inéluctable dans les conditions actuelles. Il a parlé également d'une réorganisation de la justice, en vue de réaliser des économies.

Les colonies britanniques sont également sérieusement touchées, avons-nous dit. En Nigérie, le déficit pour l'année 1931 à 1932 sera d'environ 1,505,230 livres sterling. On n'a pas encore les chiffres des budgets du Kenya et de l'Uganda. On sait toutefois que les comptes se solderont par un grave déficit. Mais dans aucune de ces colonies non plus on ne voit apparaître l'intervention de la métropole pour le combler.

Le mot d'ordre y est comme aux Indes : réduction des dépenses.

D'ailleurs, tous les budgets des colonies britanniques ont été automatiquement réduits par la dépréciation de la livre, puisque cette dépréciation n'a été suivie d'aucun ajustement correspondant.

La seule intervention de la métropole s'est traduite par la loi du 26 juillet 1929 (Colonial Development act 1929), laquelle a créé un fonds destiné à prêter aux colonies, à un taux réduit, des sommes qui serviront à soutenir les organes essentiels de leur vie économique.

Dans les colonies françaises, la volonté de parer aux difficultés budgétaires du moment, par des réductions de nature à rétablir l'équilibre des budgets, est particulièrement frappante.

Ce sujet a fait l'objet de discours des Gouverneurs généraux à l'ouverture des assemblées appelées à délibérer sur les projets de budgets. Tous y ont rappelé avec force les principes traditionnels d'une saine politique financière.

Le discours prononcé le 25 novembre 1931 ⁽¹⁾ par le

(1) A l'ouverture de la session ordinaire du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

Gouverneur général de l'Indochine, le très distingué M. Pasquier, est à mettre particulièrement en relief. Tous nos hommes d'État devraient le lire, le relire, le méditer, tant en termes clairs, précis, courageux, il trace les lois qui même en temps de crise assurent la prospérité des États. On nous pardonnera donc d'en citer ici quelques extraits.

Après avoir exposé les difficultés financières par lesquelles l'Indochine passe en ce moment, le Gouverneur général continue :

Toutefois, l'Indochine se doit de *fara da se*. Quelles voies s'offrent à elle ? Emprunter pour couvrir ses dépenses ordinaires ? Mais c'est vivre sur sa substance, puisqu'il faudra payer ensuite intérêts et amortissement ; c'est surtout un procédé indéfendable : un budget doit balancer les dépenses courantes par les ressources courantes. Je sais bien qu'un pays comme la Belgique, dont les finances sont cependant gérées attentivement, a cru pouvoir emprunter un milliard de francs pour combler le déficit de 1930 et va recommencer en 1931. Je sais aussi que l'Inde britannique émet un emprunt intérieur en roupies qui a un objet identique. L'Indochine n'est ni la Belgique ni l'Inde britannique, mais elle risquerait d'être l'Australie et d'avoir dans quelques années, comme celle-ci maintenant, à se débattre contre la banqueroute, l'inflation et les conversions forcées.

Aucune des réformes ainsi envisagées ne peut donc avoir d'effet immédiat sur les recouvrements du prochain exercice. Restent les économies. Dans un pays comme l'Indochine, où le jeu des finances publiques se poursuit dans un cadre essentiellement dynamique, où au concept de l'équilibre se substitue celui d'équilibres successifs obtenus par une adaptation continue au rythme de l'évolution économique, les économies restent les seuls moyens raisonnables de balancer un budget qui n'offre plus par ailleurs la moindre élasticité.

En Indochine, il semble qu'on ait vu parfois trop grand et qu'on ait cru le pays plus riche qu'il ne l'était. On s'est engagé un peu à la légère dans des dépenses et dans des initiatives au-dessus de la capacité financière du pays ; on s'est laissé gagner par la contagion et l'inflation budgétaire. On a cru et

on a fait croire que notre colonie était une sorte d'Inde britannique, une réplique de Java et l'on a calculé les frais généraux en conséquence. Ces rêves mégalomanes s'évanouissent au souffle d'une conjoncture défavorable. Le déclin des affaires montre que la continuation d'une telle politique entraînerait le pays à sa ruine.

L'exemple et l'élan venant d'en haut, le train de vie des Européens et des indigènes avait atteint ces dernières années un niveau excessif que ne soutenait aucune base sérieuse. Commerçants et industriels, grisés par les profits aussi larges que faciles, imprimaient à la vie générale du pays une allure de folle dissipation. Considérés avec jalousie par les fonctionnaires, ils suscitèrent chez ceux-ci d'âpres revendications, d'abord très légitimes, mais auxquelles on a pris l'habitude de céder avec d'autant plus de facilité qu'elles se justifiaient de moins en moins. On en est venu, alors que les prodromes de la crise commençaient à se faire sentir, à fermer les yeux sur les conditions générales économiques et politiques, pour donner quand même satisfaction à des intérêts particuliers et égoïstes qui se manifestaient avec d'autant plus de vigueur et de hardiesse qu'ils rencontraient moins de résistance. Maintenant, il faut faire machine arrière. La consolidation des résultats auxquels la colonisation française est parvenue en Indochine peut seulement être obtenue au prix d'une réaction qui ne doit pas être différée.

.....

Du projet de budget de 1932, j'ai donc retranché d'abord les dépenses somptuaires; j'ai supprimé les emplois superfétatoires qui n'étaient pas indispensables à la vie du pays, mais tous ces abattements sur le luxe se sont révélés insuffisants, car il faut bien le reconnaître, s'ils donnent une vaine satisfaction à la fois à l'opinion publique et aux vœux exprimés par le Grand Conseil, les économies qu'ils ont procurées sont peu de chose au regard de celles qu'il faut encore réaliser.

.....

Car les fonctionnaires doivent payer leur tribut à la crise. Il serait immoral qu'ils ne le payassent point. Le fonctionnarisme est la « première industrie protégée », mais cette protection a ses limites. A l'heure actuelle, les fonctionnaires sont beaucoup plus payés, à travail égal, que les salariés du commerce et de

l'industrie. Ils ne risquent ni congédiement ni chômage; même s'ils travaillent mal, même s'ils travaillent peu, ils sont régulièrement rémunérés. Ils ont une retraite assurée pour leurs vieux jours. Jusqu'à sa mort, le fonctionnaire peut s'écrier avec Villon : « vente, gresle, gèle, j'ai mon pain cuit »; jusqu'à sa mort, il passera à un guichet où il trouvera toujours de l'argent. Au contraire, le colon, les commerçants s'interrogent avec anxiété sur le cours des produits, sur les défaillances de leurs débiteurs, sur les brutales exigences de leurs créanciers, sur le marasme des affaires; chaque courrier leur apporte des nouvelles toujours pires; beaucoup m'ont confié leurs douloureuses inquiétudes sur leur sort immédiat. Si les fonctionnaires ne ressentent pas ce pénible contraste et le désir de l'atténuer, c'est tant pis pour eux.

Mais la nécessité de conserver à l'économie indochinoise des bases saines prend le pas sur le souci actuel qu'a le Gouvernement du bien-être de ses agents; s'il n'a pu éviter une réduction brutale des traitements, il est contraint d'opérer l'ablation de certaines indemnités qui leur avaient été données à titre temporaire à un moment où eux-mêmes se trouvaient dans une position voisine de la gêne et qui n'ont plus de raison d'être maintenant.

La tâche de comprimer les dépenses est ingrate, ardue et malaisée. Tâche ardue, en particulier, parce qu'elle se heurte à l'incompréhension des services qui n'ont aucun sentiment de leur responsabilité sociale en face du problème du déficit, de leur devoir de coopération à une fin unique dans un intérêt commun; pour eux, une réduction de crédits est considérée presque comme une pénalisation, comme une injuste diminution qu'on doit tâcher d'éviter en présentant des prévisions qui ne sont souvent pas d'une absolue sincérité.

Les dépenses de personnel, non seulement n'ont pu être comprimées, mais se trouvent en augmentation, souvent considérable dans tous les chapitres, par suite du dernier relèvement des soldes.

Ayant réservé pour des temps encore plus durs l'éventualité d'abattements sur les traitements, mon administration n'avait pas d'autre moyen de pallier à l'accroissement de dépenses provenant de cette source qu'en s'attachant à diminuer le nombre des appointés de la Colonie, encore que le résultat de ses

efforts dans cet ordre d'idées ne puissent naturellement pas se faire sentir immédiatement.

Par mesure préparatoire, j'ai, dans une circulaire du 7 août dernier, décidé de porter de six à sept heures la durée de la journée de travail administratif. Cet allongement permettra la suppression graduelle et proportionnelle, au fur et à mesure des retraites, décès et démissions, d'un certain nombre d'emplois dont les titulaires ne sont pas remplacés: une fois la réforme achevée, la masse de travail doit demeurer sans changement.

Dans le budget général pour l'exercice 1931, je n'ai pas compté pour le personnel européen moins de quatorze espèces d'indemnités dont voici la liste, avec le montant des crédits correspondants inscrits aux divers chapitres :

| | |
|--|---------------|
| Indemnité de zone | \$. 1.266.869 |
| Indemnité pour charge de famille | 549.458 |
| Indemnité de route et de séjour | 345.879 |
| Suppléments de fonctions | 297.759 |
| Frais de représentation et de tournées | 193.240 |
| Indemnité de responsabilité | 128.466 |
| Indemnité de changement de résidence | 80.672 |
| Indemnité représentative de prestations en nature. | 45.530 |
| Indemnité de monture | 40.234 |
| Indemnité pour charges militaires | 25.191 |
| Indemnité de logement | 20.545 |
| Prime de technicité | 18.500 |
| Indemnité de campagne | 3.280 |

Total général ⁽¹⁾. . \$. 3.015.623

Ces citations sont longues. Je n'ai pas à m'excuser de les avoir données; ne sont-elles pas, en effet, les plus éloquentes et les plus significatives qu'on pouvait produire dans cette étude?

En Afrique occidentale française, à Madagascar, en

(1) Une loi du 26 avril 1932 a autorisé l'Indochine à faire un emprunt de 250 millions pour pourvoir à ses difficultés de trésorerie, qui se sont accentuées au cours de l'année 1932.

Afrique équatoriale française même se manifeste la même volonté énergique de se tirer d'embarras par ses propres ressources et cela au prix de sacrifices parfois pénibles.

Cette politique aura sans doute pour résultat de ralentir dans une certaine mesure l'activité coloniale des pays où elle sera pratiquée. Il ne faudra pas trop le regretter, car partout, un peu plus ici, un peu moins là, les nations coloniales avaient poursuivi d'un pas bien rapide le développement de leurs pays neufs; les populations indigènes ont été singulièrement secouées! On n'oserait affirmer que ce fut toujours pour leur bien et il n'est peut-être pas mauvais que cette grande agitation soit suivie pendant quelques années d'un peu de recueillement pour permettre aux choses de se tasser. Les crises ont certains effets salutaires.

Conclusions.

La politique des grands pays colonisateurs n'est donc pas celle que l'on croit. La non-intervention de la métropole dans les finances de leurs colonies y est la règle et aucune volonté de s'en départir, même en ces moments difficiles, n'a encore été manifestée nulle part.

De ceci, il ne faut pas tirer la conclusion que la règle doit être appliquée dans toute sa rigueur au Congo belge. La situation de notre Colonie est telle qu'une intervention de la Métropole s'impose. La Métropole a le devoir d'aider la Colonie à sortir de ses difficultés présentes. On en a déjà donné ailleurs de nombreuses raisons. Ajoutons celle que M. Moulaert avait évoquée dans une conférence qu'il fit en 1913, à savoir que la Métropole a reçu les opulentes dépouilles des fondations créées par Léopold II, fondations que le grand Roi avait enrichies, grâce aux ressources de la Colonie. Cela représente de nombreux millions.

J'ajoute que la Métropole est solidaire des erreurs qui ont été commises par la Colonie; car il s'agit bien, pour

partie tout au moins, de réparer des erreurs commises et la Métropole en est directement responsable, car elle avait le contrôle sur l'Administration de la Colonie.

L'intervention de la Métropole s'impose donc, mais à quelles conditions ?

1° D'abord, la leçon doit servir. On doit veiller à ne plus mettre la Colonie dans des situations aussi tragiques. Le rythme des dépenses devra être surveillé, même quand la prospérité sera revenue. Que de fois ne l'a-t-on pas dit : la nature ne fait pas de sauts ; la colonisation est une œuvre de temps ; c'est folie, je dirai plus, c'est crime que de vouloir brûler à coup d'argent et de force les étapes qui sont fixées par la nature.

2° La Métropole doit faire tout le nécessaire, mais on ne peut lui imposer comme un devoir d'aller au delà.

La Colonie, de son côté, doit faire preuve de l'esprit d'économie le plus strict. Étant donnée la situation difficile où la Métropole se trouve elle-même, il ne se comprendrait pas qu'elle ne subordonnât pas son intervention dans les finances de la Colonie à la condition que celle-ci supprime de son train de vie des exagérations qu'aucun vrai intérêt colonial ne justifie.

On peut faire, on doit faire dans le budget de la Colonie de nouvelles réductions. Il y a encore trop de fonctionnaires. Les traitements, les pensions peuvent être réduits. Que l'on compare les rémunérations actuelles du personnel à celles accordées au temps de l'État Indépendant du Congo ; on sera édifié. En ces temps, quels n'étaient pas pourtant les périls de la vie coloniale ? Sans doute, il sera pénible de porter encore la hache dans ces privilèges et ces avantages. Mais nécessité fait loi.

3° L'intervention de la Métropole devra s'établir suivant des modalités à étudier minutieusement. Une intervention qui consisterait à donner à la Colonie une subvention de 100 ou 200 millions, sans autre spécification, ne serait pas heureuse, parce qu'elle fausserait la vue sur la situation.

La Colonie ne serait pas suffisamment incitée à passer au crible sévère ses différentes dépenses.

Il serait, selon nous, de beaucoup préférable d'affecter l'intervention de la Métropole à des objets bien déterminés. C'est la thèse que M. Crokaert a défendue le 27 avril 1932 dans la discussion du budget métropolitain. Il indiquait trois destinations, à titre d'exemple : la force publique, l'hygiène publique, l'exécution d'un programme minutieusement établi du développement de l'agriculture indigène; peut-être même devrait-on cumuler deux de ces trois destinations.

J'ajoute ceci : la Colonie n'a rien à gagner à se faire donner une assistance de la Métropole trop massive ou prolongée plus que de besoin. On peut être, en effet, assuré que le jour où le contribuable belge aura effectivement à intervenir dans les dépenses de la Colonie, c'en sera fini de la liberté dont celle-ci a joui jusqu'à présent, en fait, d'arranger ses affaires à sa convenance. Jusqu'à présent, le Parlement, qui doit approuver, aux termes de la Charte coloniale, le budget de la Colonie, n'y a pas regardé de trop près et s'est borné, souvent même sans aucune espèce de discussion, à entériner les propositions du Gouvernement. Mais la surveillance du Parlement sur les affaires coloniales deviendra vraisemblablement rigoureuse, si pas tatillonne, lorsque le Parlement aura à disposer de l'argent des contribuables au profit d'une partie du domaine belge où il n'y a pas encore d'électeurs. Le Parlement pourrait bien se souvenir à cette occasion de son ancien rôle qui était de disputer au Prince l'argent que celui-ci demandait au contribuable.

D'autre part, si une intervention sensible du contribuable belge pour payer les frais d'une partie de l'administration du Congo devait se produire pendant plusieurs années, on courrait le risque de voir la population belge prendre en dégoût l'œuvre coloniale, et ce sentiment pourrait conduire à des suggestions criminelles.

II.

LE PROBLÈME ECONOMIQUE.

Le capital investi au Congo belge.**La crise et ses effets.**

On peut fixer avec une exactitude relative le capital investi au Congo belge depuis sa fondation.

M. Baudhuin, dans son étude de *La Belgique après le Centenaire*, a fait une estimation que M. Cayen a reprise dans sa belle conférence du 19 janvier 1932 : « Faut-il croire au Congo? ». M. Cayen disait : « Le compte dressé par lui (M. Baudhuin) donne le total de deux milliards et demi de francs or pour la période de 1885 à 1929. De ce total, 510 millions ont été consacrés à la colonisation et aux travaux publics généraux, 560 millions aux chemins de fer. De leur côté, les sociétés commerciales et industrielles par actions ont investi 1,100 millions de francs.

Ces chiffres doivent être majorés des investissements effectués en 1930, 1931 et 1932. Sans compter les investissements résultant des dépenses faites directement par l'État et se produisant par l'accroissement de la dette publique directe, ils se montent à :

| | |
|--|-----------------------------|
| Par la dette publique indirecte | 1.657 millions |
| Par les sociétés commerciales et industrielles | 820 millions ⁽¹⁾ |

A titre de renseignement, signalons le chiffre de la dette publique au 31 décembre 1931, tel qu'il est cité par l'exposé des motifs du dernier budget extraordinaire du Congo :

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Dette consolidée fr. | 1.757.277.383,71 |
| Dette flottante. | 983.512.400 » |
| Dette indirecte | 2.168.463.250 » |
| <hr/> | |
| Total. . fr. | 4.909.253.033,71 ⁽²⁾ |

(1) Ces chiffres n'ont pas de caractère officiel.

(2) Une partie de ces francs sont des francs-or.

Au cours de la présente année, ces chiffres ont subi diverses modifications : le total de la dette publique s'établit à près de 6 milliards.

Faut-il noter que la contre-partie de cette dette est puissante? Elle consiste dans le magnifique portefeuille de la Colonie et l'ensemble de l'armature que j'appellerai fixe de la Colonie. Son crédit n'est donc pas affecté par cette dette; ce n'est d'ailleurs pas ce qui est ici en cause.

En prenant les chiffres de M. Baudhuin et en les majorant des sommes engagées depuis qu'ils ont été établis, on constate que près de 20 milliards de francs belges actuels ont été investis dans la Colonie. C'est un chiffre impressionnant et qui montre la puissance financière et l'esprit d'entreprise de la Belgique. Ils ont valu au Congo l'admirable équipement économique, social et administratif qui a été noté au début de cette étude. Répétons-le une fois de plus, les œuvres menées à bien dans notre Colonie, grâce à cette contribution massive de la finance belge, tiennent du prodige. On compte peu de colonies qui aient de telles œuvres à leur actif, surtout si l'on considère le court espace de temps dans lequel elles ont été accomplies.

Aussi, les observations qui vont suivre ne doivent pas être interprétées dans ce sens qu'on méconnaîtrait la grandeur et à certains égards les mérites de cet effort; elles tendront seulement à examiner s'il fut toujours judicieux et conforme à une saine politique coloniale.

Pendant les années de grande prospérité qui ont précédé la crise, la production de la Colonie a permis de rémunérer convenablement le capital investi et a donné à l'État les moyens de supporter assez allègrement le poids de sa dette publique. Ce résultat était obtenu grâce aux hauts prix qu'avaient alors atteints toutes matières, bien plus qu'à l'ampleur du volume de leur production. Hélas! cette situation ne s'est pas maintenue. Il y a eu la chute verticale de tous les prix et l'économie générale de la Colonie s'en trouve bouleversée de fond en comble.

Il ne faut pas perdre de vue que le commerce intérieur de la Colonie est presque nul. Toute son activité se traduit par le chiffre de ses exportations et de ses importations. En 1930, les exportations se chiffraient par 340 millions 116,000 tonnes, représentant une valeur de 1,511 millions 490,871 francs.

En 1931, elles n'étaient déjà plus que de 273 millions 372,000 tonnes, représentant une valeur de 1,104 millions 45,231 francs.

Pendant ces deux années, les importations, en commerce spécial, furent respectivement de 712,286 tonnes et 356,639 tonnes, valant

1.581.315.177 francs et
961.891.851 francs,

et en commerce général :

773.343 tonnes et
397.610 tonnes, valant
1.809.176.131 francs et
1.129.744.891 francs.

Les statistiques de 1932 feront certainement apparaître de nouvelles et sensibles diminutions, surtout quant à la valeur, tant des importations que des exportations. La conséquence de cette diminution du commerce congolais est celle-ci : le vaste outillage économique de la Colonie est pratiquement inemployé ou fonctionne soit à perte soit avec des bénéfices voisins de zéro. De proche en proche, c'est toute la richesse publique de la Colonie qui est atteinte et, comme il n'y a pas, ou presque pas de réserve dans le pays même, l'État ne trouve plus devant lui qu'une masse de contribuables sans ressources. Bien mieux, il doit assister une partie des producteurs en vue d'entretenir certaines de leurs activités. On comprend, dès lors, les embarras du Trésor, qui ont été signalés plus haut.

Sur tel grand chemin de fer, il ne circule plus que de temps en temps un malheureux train courrier. Sur tel autre, le trafic, déjà maigre auparavant, est encore réduit; des usines de coton ont dû être fermées; des huileries ne

parviennent à avoir la matière à traiter que grâce à une pression administrative de plus en plus régulière et active, les prix offerts aux producteurs indigènes étant devenus presque insignifiants.

Des docteurs en économie coloniale n'ont pas eu de peine à trouver le remède à cette situation. D'après eux, on rentrera dans l'ordre en suppléant à la diminution de valeur des produits par une augmentation de la quantité.

Malheureusement, ce même remède est recommandé partout. Les Gouverneurs des grandes colonies françaises l'ont aussi préconisé chacun pour leur colonie. S'il est mis en pratique dans toutes les colonies, il ne peut en résulter, en ce moment tout au moins, qu'une aggravation des stocks.

Au surplus, ce qui rend au Congo l'application du remède difficile, c'est que les commerçants et les transformateurs de produits indigènes ne peuvent offrir aux natifs que des prix dérisoires. Comment, dans ces conditions, peut-on espérer un surcroît d'efforts de la masse des populations? On ne peut tout de même pas lui demander de travailler uniquement pour le profit de l'État et des capitalistes de la Métropole...

A cet égard, on connaît mal la situation des marchés congolais. En matière agricole, quatre produits les alimentent en ordre principal : le coton, les palmistes, le copal et le riz.

Le coton est acheté aux indigènes à raison de 60 centimes le kilo (il leur était payé les années précédentes 1 franc et fr. 1.10); encore, pour que ce prix soit payé, l'État a-t-il dû se substituer aux cotonniers, qui 1° n'avaient plus de réserve pour faire les avances de la valeur des récoltes; 2° trouvaient le prix encore trop élevé. Or, à ce prix, l'indigène ne reçoit de sa récolte guère plus que de quoi payer son impôt; le surplus représente une fort petite somme.

Les palmistes et le copal étaient autrefois payés aux indigènes respectivement 25 centimes et fr. 1.25 le kilo. On ne

leur en offre plus que 5 et 25 centimes. A ce prix, il faut aux indigènes, suivant les individus et les régions, de deux à trois mois d'un travail pénible, quoi qu'on en ait dit, accompli avec leurs familles, pour acquérir la somme équivalente à l'impôt ⁽¹⁾. Étant donné ce maigre rendement de leur travail, ils se refusent, autrement que sous la pression administrative, à dépasser sensiblement la production nécessaire au paiement de cet impôt.

Le riz est presque invendable.

L'économie congolaise comprend encore les produits miniers. Ils constituaient jusque dans les derniers temps la matière la plus substantielle de l'activité de notre colonie, puisqu'en 1930 ils représentaient en valeur les deux tiers du total des exportations.

Le cuivre et le diamant figuraient en tête de cette exportation. Hélas! le marché de ces deux produits s'est rétréci à ce point que les industries cuprifères et diamantaires de la Colonie ont dû abaisser leur production à des niveaux qui nous ramènent à ceux du début de leur installation.

C'est pour le Katanga, notamment, un véritable désastre, puisque toute cette vaste région avait été organisée en fonction de l'activité des mines, principalement des mines de l'Union Minière.

De ce côté, pour le moment, rien à faire. Le marché du cuivre et du diamant et il faut y ajouter celui de l'étain, est un des plus sensibles. Les producteurs ne pourraient impunément aller à l'encontre de ses règles.

On dira : cette situation est transitoire; les cours actuels qui sont les plus bas enregistrés depuis plus de soixante ans, remonteront un jour; bientôt peut-être et dès lors tout redeviendra normal.

Nous espérons que cette perspective est conforme à la réalité. Qu'on ne se fasse toutefois pas trop d'illusions. Il

(1) D'puis que cette note a été écrite, l'impôt indigène, paraît-il, aurait été quelque peu diminué, ce qui normalisera dans une certaine mesure la situation.

est dangereux de formuler des pronostics en matière économique et c'est un jeu auquel, moins que tout autre, nous voulons nous livrer.

Toutefois, si l'on veut considérer les choses froidement et tirer des événements les leçons qu'ils comportent, on peut affirmer qu'à moins de nouvelle folie inflationniste, les prix ne s'élèveront plus aux niveaux que nous avons connus les années précédentes.

Le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, dans le discours plein de sens et de jugement qu'il prononça à l'ouverture de la session du Gouvernement de l'Afrique occidentale française, en novembre dernier, le notait en termes excellents :

Ainsi, l'heure est aux sacrifices, disait-il. Il faudra renoncer d'abord à certaines idées qu'en temps de prospérité on avait adoptées sans que l'évidence en fût nettement démontrée et s'habituer à considérer que la plupart de nos produits africains ne sauraient se classer dans la catégorie des marchandises riches, susceptibles de procurer rapidement aux commerçants qui les traitent des bénéfices très élevés. Ceci implique la disparition des intermédiaires et des charges inutiles; d'autant plus qu'il ne faut pas s'attendre au retour des hauts cours que nous avons connus dans un passé récent. La sagesse et la prudence doivent nous inciter à adopter des formules et des procédés de création et de circulation de la richesse tendant à produire davantage, de qualité meilleure et moins cher ⁽¹⁾.

Comment voudrait-on d'ailleurs que le prix des matières se relevât sensiblement quand le volume de leur production est appelé à augmenter d'année en année? Le développement de la science, les facilités de communication, les progrès chaque jour réalisés dans la mise en valeur des pays neufs ouvrent partout, sur tous les continents, de nouveaux champs de production.

Sait-on qu'à Java, cette colonie qui est considérée

(1) *Journal officiel de l'A. O. F.*, 19 décembre 1931, p. 954.

comme la mieux outillée, la mieux équipée pour la vaste production et qui, grâce à tant de facteurs heureux pour elle, est une concurrente si redoutable, sait-on, dis-je, que Java est encore au début de son essor? Java a une population de 40 millions d'habitants environ. A peine 1/10 est occupé dans de grandes entreprises. A cet égard, l'étude que M. Gonggryp a faite pour la dernière session de l'Institut colonial international à Paris (mai 1931) : « La répartition des activités économiques entre les colonies et les métropoles », est à recommander. Sa lecture incitera à la sagesse certains de nos coloniaux qui continuent à n'envisager les problèmes de la colonisation qu'avec des yeux de romantiques. Sans doute, à cette augmentation de la production ici entrevue correspondra, tôt ou tard, une augmentation de la consommation; mais il faut le répéter, l'avenir ne semble plus favorable aux gros bénéfices et aux hauts prix et le Gouverneur de l'Afrique occidentale française le disait avec raison : le succès sera à celui qui produira avec le prix de revient le moins élevé.

Ceci nous conduit à la conclusion que nous voulons tirer de cet exposé.

**L'outillage et l'organisation économiques du
Gouvernement ne sont-ils pas disproportion-
nés avec les possibilités actuelles?**

Cet énorme outillage économique du Congo, qui fait avec raison notre gloire, n'a-t-il pas devancé outre mesure l'époque où il pourra donner son plein rendement? Notre vaste machine, notre organisation économique, notre conception même de la production coloniale sont-elles bien en rapport avec les possibilités actuelles de la Colonie?

Je prendrai quelques exemples.

Nous avons rapidement compris que le Congo ne pouvait être mis en valeur sans de bons moyens de transports et nous nous sommes mis à construire des chemins de fer

(4,500 kilomètres), des routes (25 à 30 000 kilomètres), des ports etc... Dans son principe, cette politique était parfaite, mais dans l'application a-t-on toujours fait preuve d'un discernement suffisant? Toutes ces routes, tous ces ports étaient-ils absolument nécessaires et les chemins de fer, fallait-il les établir maintenant, de suite, en aussi grand nombre, avec une perfection presque absolue?

Voici un tableau du trafic de nos différents chemins de fer au cours des deux derniers exercices 1930 et 1931, qui furent encore de bons exercices, tant en raison de la valeur des marchandises que de leur quantité. (Voir page suivante.)

Ce tableau prendra sa signification quand on aura dit que la seule ligne du Luxembourg (Bruxelles-Arlon, 198 km.) a transporté en 1929 :

282.553.422 kilomètres voyageurs en service direct;
160.988.252 kilomètres voyageurs en omnibus;
1.792.618,88 tonnes kilométriques.

Des techniciens, pour justifier les réalisations ferroviaires faites dans la Colonie, affirment que les frais d'exploitation sont proportionnellement moins élevés pour des chemins de fer à grand écartement, à larges rayons et à pentes douces, que sur les chemins de fer n'ayant pas les mêmes caractéristiques. Nous ne le contestons pas. Il n'empêche qu'aussi longtemps qu'un trafic important et payant ne vient pas alimenter ces chemins de fer perfectionnés, ils traînent derrière eux la charge du capital considérable que leur construction et leur équipement provoquent et cette charge n'est pas en rapport avec la différence récupérée sur les frais d'exploitation.

Nous nous souvenons encore de l'observation que nous fit un jour un spécialiste en la matière, que l'on commettait une erreur en généralisant tout de suite, au Congo, les chemins de fer à grand écartement. A cette époque, cette

| Compagnies. | Années. | Voyageurs. | Voyageurs. | Marchandises. | Marchandises. | Longueur. |
|-------------------------------------|-----------|------------------|----------------|-----------------------|----------------|---------------------------------------|
| | | Kilomètres. | Nombre absolu. | Tonnes kilométriques. | Nombre absolu. | |
| Chemin de fer du Congo. (1) | 1929-1930 | 303.664 | — | 151.913.332 | 506.938 | 395 km. |
| | 1930-1931 | 298.008 | — | 150.501.144 | 507.095 | |
| Chemin de fer du Katanga. | 1930 | 23.693.269 | 130.160 | 386.850.579 | 2.682.014 | 861 km. |
| | 1931 | 20.616.004 | 93.586 | 190.026.264 | 678.203 | |
| Ch. de fer de Bukama-Port Francqui. | 1930 | 9.691.803 | 28.951 | 97.908.154 | 134.118 | 1123 km. |
| | 1931 | 7.771.262 | 23.008 | 78.375.507 | 98.805 | |
| Chemin de fer de Dilolo-Tenke. | 1930 | en construction. | 7.984 | 20.340.313 (3) | 73.522 (4) | 522 km. |
| | 1931 (2) | 2.251.402 | | | | |
| Chemin de fer des Grands-Lacs. | 1930 | 28.352.532 | 92.359 | 63.577.789 | 154.900 | 763 |
| | 1931 | 26.855.333 | 66.348 | 39.088.696 | 150.715 | |
| Chemins de fer Vicinaux. | 1930 | 883.454 | — | 2.784.482 | — | 193 km. (5) 123 km. embranchement. |
| | 1931 | | | | | |
| Chemin de fer du Kivu. | 1930 | en construction. | . | . | . | 93 |
| | 1931 | | | | | |
| Chemin de fer du Mayumbe. | 1930 | 707.783 | — | 2.786.238 | — | 137 |
| | 1931 | | | | | |

(1) Trafic en 1931-1932 : 292.008; 116.619.027; 490.668. — (2) Trafic de 7 mois. — (3) Y compris le trafic de premier établissement qui se monte à 3.887.960. — (4) Y compris le trafic de premier établissement qui se monte à 22.446 tonnes. — (5) En 1932, 121 km. nouveaux de voie principale et 28 d'embranchement ont été ouverts à la circulation.

observation nous apparut presque comme un blasphème contre l'avenir de la Colonie. Les événements semblent lui donner raison ⁽¹⁾.

En tous cas, les dépenses engagées dans la construction des ports autres que ceux de Matadi et de Léopoldville ont été manifestement exagérées. Cette partie de l'outillage est de loin supérieure aux besoins du trafic.

Ce n'est pas seulement dans l'outillage d'intérêt public que des erreurs ont été commises. On en commit aussi et peut-être dans une mesure plus grande encore, dans l'outillage d'intérêt privé.

De grandes industries se sont établies, la plupart avec une perfection technique où se révèle l'aptitude industrielle des Belges. Ce sont surtout les industries minières, les industries cotonnières, les industries agricoles, les huileries, les industries électriques, les industries du bâtiment et d'autres. Loin de nous la pensée de les condamner en bloc. Beaucoup témoignent d'une initiative heureuse et bienfaisante; mais dans certaines branches de l'activité, les entreprises perfectionnées ont été manifestement trop nombreuses et d'une capacité exagérée. Les entreprises fondées à l'aide de gros capitaux sont généralement d'un maniement difficile. Leur organisation est compliquée et lourde. Elles s'adaptent difficilement aux particularités de la vie coloniale. Elles ne peuvent vivre que grâce à une production toujours accrue et d'une valeur suffisamment élevée. Elles exigent, d'autre part, un vaste salariat; or, celui-ci, malgré le bon marché relatif de la main-d'œuvre congolaise, entraîne les charges considérables que l'on connaît assez; au surplus, il est peu conforme à l'état social des indigènes et sa *généralisation* engendre des conséquences sociales et politiques peu heureuses qui ont été relevées à maintes reprises.

Dans les années de prospérité, caractérisées par les hauts prix signalés plus haut, la plupart de ces entreprises ont

(1) Cfr. PAUL LEROY-BEAULIEU, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, t. II, p. 615 (éd. de 1908).

pu supporter victorieusement les charges de l'économie congolaise (prix élevé des transports, obligations sociales diverses, paiement d'un dividende convenable aux capitaux investis, etc.). Leurs bénéfices ont alimenté d'une manière substantielle les caisses de l'Etat. Encore, ces résultats étaient-ils obtenus grâce à des salaires et rémunérations relativement bas et parfois des mesures artificielles telles que, pour certaines industries, le monopole d'achat et le travail obligatoire. Aussi, on ne peut dire que, dans leur généralité, ces multiples entreprises européennes aient sensiblement élevé le niveau de richesse de l'ensemble de la population.

Celle-ci, avant notre arrivée, était d'une pauvreté extrême; comme il n'existait aucun contact avec l'extérieur pour l'échange des marchandises, la production était réduite aux besoins plus que limités de la population.

Quelle est à présent sa situation ?

M. Leplae l'a dégagée récemment dans une excellente étude. Rédigée à des fins qui peuvent provoquer des divergences de vues, elle n'en fournit pas moins des renseignements particulièrement suggestifs. Voici quelques chiffres cités par M. Leplae :

Revenus annuels des contribuables du Ruanda-Urundi.

Territoires :

| | Frs |
|--|-------|
| Bururi . . . 39.000 contribuables — revenu annuel par tête | 15,55 |
| Lubengera 20.000 contribuables — revenu annuel par tête | 19,87 |
| Kabaya. . . 15.500 contribuables — revenu annuel par tête | 20 » |
| Biumba. . . 25.000 contribuables — revenu annuel par tête | 20,22 |

Mais dans ce territoire il y a peu ou point d'entreprises.

Dans une autre région, dans le district de l'Aruwimi, district situé sur le fleuve près de Stanleyville, la population comprend 80,000 contribuables dont 70,000 ont retiré de la cueillette des palmistes, du copal, ou du fait de quelques autres activités, pour l'année 1931, une recette

totale de 3,280,600 francs, soit une recette annuelle, par homme, de 47 francs.

L'introduction dans cette région d'huileries mécaniques augmenta, il est vrai, la recette de 1,000,000 de francs. D'autre part, environ 10,000 hommes ont gagné des salaires de 30 francs par mois, plus 5 à 7 francs par semaine pour leurs rations, dans des entreprises agricoles européennes. Le total des revenus s'est établi à 10,000,000 de francs environ. Ce chiffre correspond à une recette par tête de 131 francs.

Dans le district de l'Uelé-Itumbiri, comprenant 132,000 contribuables, la recette de la population indigène est estimée comme suit pour l'année 1932 :

Recette moyenne par contribuable :

| | |
|--|------------|
| Salariat, cueillettes, cultures et coton | fr. 165,20 |
| Salariat moins les salaires du chemin de fer | 155,80 |
| Sans salariat, mais avec coton | 85,40 |
| Sans salariat ni coton | 20,80 |

Il est juste de noter qu'aux ressources que les indigènes se procurent notamment par la culture du coton viennent s'ajouter de petites ressources supplémentaires résultant de la production de quelques marchandises qu'ils vendent au commerce européen.

Dans la plupart des entreprises européennes, les salaires, qui longtemps ont été de 50 centimes par jour, se sont élevés dans les derniers temps à environ 1 franc ou 1,25 fr. plus la ration qui représente entre 5 et 7 francs par semaine.

Les chiffres qui viennent d'être cités sont des chiffres moyens. Il y aurait lieu, pour être complet, de citer les chiffres particuliers, c'est-à-dire les chiffres de salaires et rémunérations plus substantiels payés par telle ou telle industrie, soit à des travailleurs qualifiés, soit même à la plupart de leurs ouvriers. Mais, il s'agit ou bien de cas

individuels, qui, si nombreux qu'ils soient, sont peu importants par rapport à la masse, ou bien de quelques industries privilégiées comme certaines industries minières; si bien que l'influence des deux facteurs ici relevés est peu considérable pour l'ensemble du pays.

La conception de notre organisation économique.

Ses origines. — Ses inconvénients.

La conception de l'organisation économique de notre Colonie qui vient d'être analysée a une origine qui, déjà aussi, a été exposée. Pour partie, elle fut imposée par des raisons politiques : on entendait mettre tout de suite en valeur les richesses minières des régions limitrophes qui faisaient l'objet des convoitises de l'étranger et démontrer à tous la capacité colonisatrice de la Belgique.

Mais la raison profonde, la voici : dans la mise en valeur de la Colonie l'initiative appartient bien plus aux hommes d'affaires qu'au Gouvernement et ceux-ci, imprégnés des traditions et des habitudes de la mère patrie, se sont imaginé que l'organisation économique de la Belgique, caractérisée par une puissante activité industrielle et la généralisation du salariat, était la seule rationnelle et qu'elle devait être reproduite dans la Colonie. C'était oublier que les conditions d'activité économique varient de pays à pays et que la géographie, la démographie, l'état social des populations, le sol imposent des règles qu'il est vain de vouloir méconnaître.

Dans une première phase, la réalisation de la politique ici visée s'est heurtée au problème de la main-d'œuvre. Il fallait, pour construire et entretenir toutes les entreprises projetées, de nombreux ouvriers. On ne pouvait toujours les trouver sur place dans ce pays où la densité de la population n'est guère que de 4 habitants par km². Au surplus, il y avait un monde entre le genre de vie traditionnel des natifs et celui qu'ils étaient sollicités d'adopter. Bien peu

ont considéré avec l'attention qu'il eût fallu l'épouvantable problème psychologique et humain qui se posait à cet égard pour la société indigène.

De modestes cultivateurs ou éleveurs qui avaient toujours vécu dans la tranquillité de leurs villages perdus au fond des solitudes africaines, qui ne connaissaient rien de nos usines, de nos chantiers, qui ne pouvaient même pas en soupçonner le fonctionnement, on entendait faire, du jour au lendemain et par milliers, des mineurs, des terrassiers, des manœuvres industriels de tous genres. Il leur fallait pour cela quitter tout et aller vers un inconnu plein d'effroi, à des centaines de kilomètres de la terre de leurs ancêtres. Je ne dirai pas qu'ils refusaient, car ces gens n'étaient même pas à même de comprendre ce qu'on leur demandait; mais, en bref, les ouvriers ne se présentaient pas spontanément. Or, on voulait aller vite. On recourut à la force. Nous ne referons pas ici l'historique des misères qui en résultèrent pour la société indigène.

D'ailleurs, assez rapidement, les entreprises et surtout les grandes entreprises, organisèrent, avec un souci d'humanité qu'il faut louer, leurs services sociaux. Une certaine adaptation de la population indigène s'établit petit à petit. Le problème de la main-d'œuvre était devenu moins aigu quand la crise survint.

Celle-ci en pose un autre qui n'est pas moins difficile. Ce nouveau problème est à deux faces :

a) Les industries qui avaient constitué à côté de leurs sièges un prolétariat plus ou moins stabilisé ont dû diminuer le nombre de leurs ouvriers; il en résulte un chômage indigène qui n'est pas sans inconvénient, car beaucoup de natifs « détribalisés » sont incapables de reprendre leur place dans la vieille société traditionnelle ⁽¹⁾, ou, s'ils y

(1) On lira avec profit sur ce sujet les pages si vécues écrites par le colonel Bertrand dans le rapport qu'il a rédigé au retour de la mission qu'il a accomplie pour la Commission de la main-d'œuvre en 1929.

rentrent, ils y constituent des facteurs de désordre et de déséquilibre social et politique.

b) Les industries ou le commerce qui vivent de la récolte des produits agricoles, ou de la cueillette, ne sont plus à même de payer aux indigènes des prix suffisamment alléchants pour les inciter au travail; nous l'avons noté plus haut. Il y faut suppléer par une pression administrative de plus en plus active. Elle aussi n'est pas sans grave danger. Des révoltes ou des menaces de révoltes ont déjà averti qu'à cet égard il y a une mesure qu'on doit se garder de dépasser.

Les causes des erreurs commises.

La situation qui vient d'être décrite se résume donc ainsi : Notre organisation politique et économique est d'une ampleur et d'une magnificence qui forcent l'admiration; mais elle entraîne des charges financières qui ne correspondent pas aux ressources actuelles de la Colonie. Au point de vue économique on peut dire que la machine tourne presque à vide et l'immense effort qui est demandé à la population, dans certaines régions tout au moins, pour alimenter les industries établies à coups de millions se produit sans qu'il en résulte un accroissement sensible de la richesse publique.

Quand on analyse cette situation objectivement et sans le parti pris dont trop d'études coloniales témoignent, on ne tarde pas à en discerner les causes véritables. Nous en avons déjà esquissé plusieurs. Tâchons de les coordonner par quelques remarques d'ensemble.

1. Nous avons été trop vite; nous avons embrassé trop à la fois. Le chemin parcouru depuis l'Armistice principalement est formidable, le mot n'est pas trop fort; notre Colonie est à elle seule un monde et cependant toutes ses régions, avec leurs races, leurs ressources, leur géogra-

phie si différente de l'une à l'autre, nous les avons toutes occupées et mises en valeur avec une intensité presque égale. Les Hollandais ont agi avec plus de circonspection dans leurs Indes. Sait-on qu'il y a encore dans l'Archipel des territoires importants qui sont à peine occupés; on les mettra en valeur plus tard, quand le moment sera venu. Sumatra, avec son sol si fertile et son climat si favorable, n'a été sérieusement attaqué, si l'on peut ainsi dire, que depuis 1910 ou 1911; et cependant la Hollande y exerçait son autorité depuis le même temps qu'à Java. Il n'est pas dit que nous ne ferions pas chose sage en faisant machine arrière et en suspendant provisoirement jusqu'à des temps meilleurs, la mise en valeur de certaines régions. On y réduirait l'administration et l'occupation au minimum nécessaire pour maintenir la *Pax Belgica*.

2. Notre politique coloniale a été dominée plus par des soucis économiques que par des préoccupations politiques. La « politique » s'est trop souvent effacée devant l'« économique ». A cela, rien d'étonnant d'ailleurs; l'histoire des années d'après-guerre n'a-t-elle pas été marquée, un peu partout, par cette regrettable inversion? La préoccupation trop exclusivement économique de la colonisation nous a fait perdre de vue certaines règles essentielles à l'évolution normale des pays neufs et principalement le grand problème humain qui est le fond de la colonisation.

Une de ces règles essentielles dont la violation, à mon sens, a eu des résultats particulièrement préjudiciables, est la liberté du travail. La liberté du travail joue, dans les pays neufs, le rôle de régulateur de l'évolution. C'est grâce au respect de cette liberté que le développement des pays neufs se fait au même rythme que l'adaptation des populations à une nouvelle civilisation et la création de ressources permanentes et certaines.

Dans les milieux qui inspirèrent la direction effective de la Colonie, on n'a jamais voulu considérer le problème

sous cet aspect. Ceux qui défendaient le respect de la liberté du travail étaient considérés comme des « humanitaires » et des « sentimentaux » sans contact avec la réalité. Leur voix était étouffée par les éclats de rire des « réalistes ». Les avertissements d'être prudent, de « ralentir » la marche n'avaient d'ailleurs pas un meilleur sort.

On voudrait que les « réalistes » ne se fussent pas trompés; mais hélas! devant les ruines accumulées, le Trésor en difficulté, tant et tant d'argent confié par l'épargne publique à leur sagacité et à leur sens des affaires et perdu irrémédiablement; devant l'arrêt presque complet de toute la vaste machine montée (on ne saura jamais au prix de quels dérèglements sociaux et de sacrifices de vies humaines) il est difficile de leur décerner un brevet de clairvoyance.

Si, au moins, la leçon des événements pouvait les éclairer. Hélas! cet espoir n'est guère permis quand on assiste à des manifestations comme celles auxquelles se sont livrées, naguère, certaines Chambres de Commerce d'Afrique.

On connaît la difficulté qu'elles avaient à résoudre; nous l'avons déjà indiqué. Dans les régions de cueillette, le prix offert aux indigènes pour les palmistes et le copal qu'ils peuvent récolter sur leurs terres ou sur les terres du domaine est tombé si bas, qu'un long et pénible travail durant de nombreux mois ne laisse à celui qui s'y livre, après le paiement de l'impôt, qu'une somme dérisoire. Dans ces conditions, les indigènes limitent leur récolte au strict nécessaire; mais de ce fait, les huileries ne peuvent pratiquement presque plus fonctionner.

Si les indigènes étaient organisés pour défendre leurs droits et leurs intérêts ou s'ils avaient des protecteurs puissants, on chercherait à améliorer les conditions de la production, de manière à élever les prix d'achat, à diminuer l'effort et à augmenter le rendement du travailleur et la qualité du produit.

La Chambre de Commerce de Léopoldville a une solution plus simple : Dans un ordre du jour qu'elle vota le 14 octobre 1931, elle demanda formellement, d'une part, que l'autorité administrative reçût pour instruction d'obliger les indigènes à récolter et à vendre les palmistes au prix imposé (un prix voisin de zéro) et, d'autre part, que le Parquet reçût, lui, défense de s'occuper encore des difficultés qui pourraient naître à cette occasion; c'est-à-dire qu'il fallait donner congé à la légalité!

Solution de force tout simplement et rappelant singulièrement la conception soviétique des problèmes économiques. Il ne serait pas difficile de montrer combien elle se heurte aux lois traditionnelles et normales des sociétés humaines. M. Crokaert ne pouvait évidemment s'y rallier; il la condamna nettement quand il écrivait, dans l'exposé des motifs de son projet de budget, ces lignes qui sont tout un programme :

Comme on le voit, l'augmentation de l'activité de la Colonie est au premier plan des préoccupations du Gouvernement; mais je tiens à l'affirmer, il entend assurer cette recrudescence d'activité dans le cadre des deux grandes libertés consacrées par la Charte coloniale et l'ensemble de nos lois : la liberté du travail et la liberté du commerce.

A cet égard, il existe encore dans certains milieux des notions erronées. On y caresse trop volontiers et dans les meilleures intentions du monde, les solutions de force et d'autorité; sans doute, les justifie-t-on par des considérations auxquelles je rends hommage; mais en économie politique appliquée aux colonies, les solutions d'autorité et de force ne conduisent à rien de durable. C'est Bonaparte lui-même qui, à Sainte-Hélène, disait déjà que la vie lui avait appris l'impuissance de la force à constituer quelque chose de durable.

J'ai foi dans les libertés du travail et du commerce. Sans doute, leur application sincère est-elle de nature à provoquer des difficultés; mais pastichant un mot célèbre, je dirai que « la difficulté est l'accoucheuse du progrès » ⁽¹⁾. Dans les colonies, les

(1) Le travail obligatoire, a dit M. Ryckmans dans son rapport sur la main-d'œuvre, page 116. « c'est la solution facile qui tue toute initiative et tout progrès » (note de l'auteur).

libertés du travail et du commerce ont cette vertu d'obliger les entreprises à s'adapter aux conditions du pays où elles s'établissent, notamment aux conditions de la société indigène. On agit souvent en fonction d'un principe opposé, à savoir que c'est la population indigène qui doit s'adapter à nos méthodes de travail.

Ce principe ne peut conduire, en fin de compte, qu'à des désillusions et à de graves injustices.

Au contraire, on obtiendra de la collectivité indigène un concours économique de plus en plus accentué si l'organisation du travail, auquel d'ailleurs on doit amener l'ensemble de la population à participer, réunit les deux conditions suivantes :

1° Procurer au travailleur autonome ou salarié une rémunération suffisante;

2° Laisser à ce travailleur le sentiment qu'il reste libre et qu'il peut, comme par le passé, participer aux manifestations traditionnelles de sa vie sociale.

La politique du travail.

Travail libre, travail obligatoire.

La politique du travail des indigènes reste une source de profonds dissentiments entre coloniaux. Est-il besoin de marquer que personne ne conteste qu'une colonie ne peut se développer et prospérer que grâce au travail méthodique et intelligemment organisé de la race indigène tout entière? La loi du travail n'est pas seulement une loi morale, aux contours d'ailleurs mal définis; elle est aussi le facteur essentiel du progrès matériel. Mais pour beaucoup de coloniaux elle ne peut s'implanter chez les peuples primitifs que par une contrainte incessante de l'autorité. Ils ne voient de solution que dans le travail obligatoire.

Le travail obligatoire est parfois nécessaire, personne ne le conteste; encore doit-il être toujours pratiqué avec mesure et conscience; la divergence s'établit quand il s'agit de déterminer les cas d'application. Ceux que nous appellerons les « utilitaires » ou les « réalistes » l'estiment nécessaire dans toutes les manifestations de l'activité éco-

nomique indigène. Les entreprises privées, disent-ils, tout comme les entreprises d'intérêt public, ne peuvent se fonder et vivre sans le travail obligatoire, la contrainte administrative remplaçant chez les natifs la contrainte qui résulte chez les peuples plus évolués des mille nécessités de la vie moderne; et, simplifiant le problème, ils conçoivent, grâce à la force dont ils disposent (d'ailleurs, pour le bien des nègres d'après eux — et l'on ne veut pas douter de la sincérité de ce sentiment), une organisation du travail où chacun doit prendre place et marcher d'après un plan défini et un ordre imposé. En retour de quoi chaque travailleur aura sa nourriture, sa couverture, son logement, des soins médicaux et, par surcroît, un salaire, un salaire minime, un salaire ajusté aux besoins réduits de la vie africaine. Notre Colonie serait ainsi organisée comme une immense caserne et la race noire transformée en un vaste salariat dont quelques rares individus seulement pourraient s'échapper pour s'élever sur les échelons supérieurs de la hiérarchie sociale.

Cette conception n'a qu'un défaut, c'est qu'elle fait fi des forces spirituelles et morales qui mènent les sociétés même primitives. Elle fait fi de toute l'organisation de ces sociétés et de la psychologie indigène.

En raisonnant comme le font ceux dont les théories sont ici examinées, on renverse les données du problème colonial. On cherche, en effet, à imposer, comme le notait M. Crokaert, à toute une race l'obligation de s'adapter à nos méthodes de travail et à notre organisation économique, alors que c'est au peuple colonisateur à adapter ses méthodes et ses efforts aux exigences et aux particularités sociales du peuple colonisé, jusqu'au jour où celui-ci, sous l'influence patiente de ses éducateurs, aura composé un ordre supérieur.

Les grands peuples colonisateurs, reprenant la politique si féconde de l'Empire romain, ont fini par comprendre ce devoir et c'est de leur souci d'y satisfaire que s'est créée

une science nouvelle qui n'est autre que l'ethnologie coloniale (1).

L'étude approfondie des mœurs et coutumes des peuplades de notre Colonie fait immédiatement apparaître que la société indigène est fortement hiérarchisée, que les distinctions sociales y sont encore plus profondes que dans notre société, qu'on heurte par conséquent au plus intime de leur sensibilité et de leur fierté tels et tels indigènes en les soumettant aux mêmes travaux que tels ou tels autres de leurs congénères; que la rupture trop brusque avec leur milieu, que le simple éloignement de ce milieu dans telle circonstance, que leur absence de telle ou telle manifestation de la vie sociale et tant d'autres circonstances ont pour effet d'infliger à la plupart des natifs des tourments dont nous pouvons à peine concevoir l'équivalent.

L'ethnologie apprend aussi le pourquoi de tant de coutumes et d'habitudes indigènes auxquelles un non-initié n'accorde que de l'indifférence, quand ce n'est pas du mépris et qu'il est cependant dangereux de contrarier trop brusquement; que le Noir n'est pas, en général, un paresseux, comme on le dit si volontiers, mais que sa vie est réglée par des facteurs inhérents aux nécessités et aux particularités de son milieu.

L'ethnologie apprend encore qu'il y a des façons de travailler et que souvent nos horaires du travail et mille détails de son organisation heurtent des habitudes invétérées.

Enfin, elle apprend que dans le fond, la psychologie indigène ne se différencie pas tellement de la nôtre; l'âme et la nature des indigènes subissent des réactions à peu près semblables à celles que nous-mêmes nous ressentons sous l'influence des mêmes facteurs. C'est ainsi que l'inté-

(1) On ne saurait assez recommander à cet égard la lecture du livre remarquable de M. van Eerde, Membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge, Membre de l'Institut Colonial International, professeur à l'Université d'Amsterdam, intitulé : *Ethnologie Coloniale*.

rêt est, pour eux comme pour nous, le moteur principal de l'activité économique et, comme pour tant des nôtres aussi, ils prennent volontiers le contre-pied de ce qui leur est imposé. On pourrait illustrer cette observation par de multiples exemples.

En résumé, les Noirs sont des hommes comme nous, d'une éducation et d'une formation inférieures sans doute, mais obéissant aux lois générales qui président à la vie des sociétés humaines. Il faut donc les traiter comme des hommes et faire confiance à la valeur de leur personnalité humaine. Le succès de la colonisation est à ce prix; l'histoire des expériences poursuivies systématiquement dans certaines colonies, même dans certains milieux de la nôtre, l'établit éloquemment.

Ceux qui contestent que cette politique puisse donner des résultats favorables ont oublié que partout où ont été réalisées les deux conditions indiquées plus haut, à savoir une rémunération suffisante et cette disposition de leur personne à laquelle nous venons de faire allusion, les indigènes ont apporté leur concours dans les conditions les plus satisfaisantes.

Nous avons cité plusieurs fois les difficultés rencontrées à l'heure actuelle dans les régions de palmistes et de copal et nous avons dit que ceux qui sont intéressés à la production de ces deux matières imputent à la seule paresse des indigènes leur refus d'intensifier la production qui serait nécessaire à la vie d'un certain nombre d'industries.

Ce qu'on ne dit pas, c'est qu'à l'époque où l'on payait aux indigènes des prix qu'ils jugeaient rémunérateurs, on n'avait besoin d'aucune pression administrative pour qu'ils se livrassent au travail cependant pénible de la cueillette. On dut même prendre diverses mesures pour atténuer leur ardeur, car les récoltes se poursuivaient dans des conditions qui devenaient préjudiciables à la santé des communautés indigènes.

Il faut revenir à une économie plus simple.

En formulant les règles qui ont été rappelées plus haut, M. Crokaert n'a donc fait que se conformer à la saine et traditionnelle doctrine coloniale, aux enseignements de l'expérience et au réalisme des faits.

Mais il ne se faisait pas d'illusion; le succès d'une politique basée sur la liberté du travail ne peut être obtenu que dans le cadre d'une organisation économique sensiblement différente de celle qui a été recherchée jusqu'à ce jour au Congo. L'ancien Ministre des Colonies n'avait pas tardé à voir, en effet, que cette organisation péchait par le souci d'une perfection technique et administrative exagérée qui a été relevée plus haut, que cette politique coloniale était prématurée et nous menait dans une impasse. Aussi ne cessa-t-il de répéter autour de lui, pendant son séjour place Royale, que nous devons revenir à une économie plus simple et plus fruste.

Il voyait dans cette formule le seul moyen de concilier, dans la phase actuelle du développement de notre Colonie, les exigences de l'ordre social avec celles de l'ordre économique.

D'une part, elle permettrait aux indigènes de s'élever sur l'échelle sociale en restant dans leur milieu traditionnel et en leur laissant le sentiment d'une certaine indépendance vis-à-vis du Blanc. D'autre part, elle éviterait un investissement désordonné de nouveaux capitaux privés. Ceux-ci deviennent rapidement exigeants; ils exigent, d'ailleurs avec raison, leur rémunération. Or, en raison de diverses conditions de l'économie congolaise, on ne peut la leur donner que moyennant le paiement aux indigènes de très bas salaires et par l'intervention de mesures artificielles comme les monopoles ou les privilèges commerciaux.

Il ne faut pas réfléchir longtemps pour reconnaître la justesse de ces observations. La production congolaise

postule, dans la plupart des domaines, un prix de revient aussi réduit que possible. Dès lors, si l'on y veut faire participer, dans sa généralité, la population indigène, puisqu'on ne peut lui offrir des salaires ou des rémunérations qui compensent suffisamment les sacrifices qu'elle doit faire pour s'encaserner dans des entreprises perfectionnées et dirigées par des Européens, il faut au moins lui laisser la possibilité d'un genre de vie qui corresponde mieux aux besoins de son état social.

La nouvelle politique à instaurer dans le sens de ces idées n'aurait pas pour effet de faire disparaître toutes les entreprises européennes. Beaucoup sont nécessaires; mais ne subsisteraient que celles qui pourraient s'adapter à des conditions normales du travail. Il s'opérerait ainsi, pour ainsi dire automatiquement, entre les entreprises européennes une sélection qui serait hautement favorable à la création d'une économie congolaise vraiment appropriée aux conditions générales du pays.

D'autre part, le Gouvernement aurait à faire preuve, dans le domaine économique, de plus d'initiative que par le passé.

C'est aussi un aspect du problème colonial qui a été perdu de vue chez nous. Dans les pays neufs, c'est souvent au Gouvernement et non aux particuliers qu'incombe le devoir de mettre en train telle ou telle production. Lui seul, en effet, est à même de courir les risques inhérents aux expériences et aux études préliminaires et de supporter la charge de la formation des auxiliaires indispensables à l'établissement de ces productions. Les particuliers ne doivent intervenir que quand ce premier travail est accompli. Si ce sont les capitalistes privés qui font le premier effort, fatalement, logiquement, ils sont amenés, pour se couvrir des risques auxquels ils s'engagent, à revendiquer un régime d'exception dont la population est appelée à faire les frais.

Qu'on ne s'imagine pas qu'ici encore nous sortons des

réalités de la vie coloniale : ce que nous exposons est la vraie théorie coloniale, telle qu'elle résulte de la pratique des grands peuples colonisateurs, comme l'Angleterre, la France, la Hollande. Nous pourrions le montrer par de multiples exemples; et quand, dans certaines des colonies de ces pays, on s'est écarté de cette pratique on n'a pas tardé à le regretter. L'exemple du Kenya est un des plus significatifs.

« Économie plus simple, plus fruste », disait M. Crokaert. En formulant ce principe qu'il voulait mettre à la base de sa politique, il n'inventait que la formule, car l'idée en avait déjà été exprimée et dégagée par d'autres.

M. Leplae, l'éminent directeur général de l'agriculture au Ministère des Colonies, peu suspect cependant de parti pris contre les entreprises européennes perfectionnées, n'a-t-il pas récemment mené une campagne avec son érudition, son autorité, son talent bien connus, pour montrer qu'on avait tort de ne voir la solution du problème des oléagineux au Congo que dans l'établissement de grandes huileries construites à coups de millions. Il a résumé sa pensée ainsi :

Nous ne renonçons pas aux usines à moteurs, mais nous renonçons à les imposer à toutes les concessions de palmeraies naturelles, beaucoup étant si éloignées qu'une exploitation mécanique, toujours coûteuse, ne ferait pas ses frais. Nous voulons laisser la plus grande liberté dans la méthode d'exploitation des palmeraies naturelles, qui sont éparpillées en grand nombre sur toute l'étendue de la Colonie.

Il y a de bons appareils à bras, cuiseurs, malaxeurs, presses qui peuvent être employés par les chefferies indigènes, travaillant pour leur propre compte, en vue de vendre huile et palmistes. Au total, liberté quant au mode d'exploitation. Mais dans toutes les bonnes stations avec transport à bon marché, nous préconisons la plantation régulière de palmeraies par les Européens et par les indigènes, avec usine *up to date* (1).

(1) Extrait de *Notes sur le relèvement de l'Agriculture au Congo belge*, par EDM. LEPLAE, publié dans le BULLETIN DES MATIÈRES GRASSES DE L'INSTITUT COLONIAL DE MARSEILLE, n° 7, 1932.

Les mêmes observations pourraient être présentées en ce qui concerne le coton. Il est à présent acquis, M. Leplae l'a aussi affirmé, qu'on peut obtenir un coton très vendable avec des presses à bras, d'un coût infiniment moins élevé que les usines que nous avons imprudemment multipliées.

Dans le domaine minier, un outillage sommaire, que les indigènes pourraient aisément manier sans la surveillance et le concours incessants de techniciens européens, pourrait aussi donner des résultats favorables pour certaines exploitations.

Au moment de quitter le Ministère des Colonies, M. Crokaert fut saisi par un de nos hommes d'affaires les plus avisés d'un projet qui ne tendait à autre chose qu'à organiser l'exploitation des placers d'or à faible teneur par les communautés indigènes elles-mêmes avec un outillage rudimentaire. Il démontrait 1° que ce projet était techniquement réalisable; 2° que de nombreux placers n'étaient exploitables que grâce à une organisation réduisant au minimum l'investissement de capitaux.

Pour la mise en train de la politique ici esquissée on ne saurait assez insister sur les ressources puissantes que peuvent offrir les caisses de chefferies et diverses autres institutions qui peuvent parfaitement s'encadrer dans l'organisation des communautés indigènes.

D'ailleurs, le jour où l'on voudra sincèrement, où l'on voudra, avec la volonté de réussir, poursuivre cette politique, on sera surpris de la facilité relative avec laquelle les solutions seront trouvées. Mais il y faudra mettre, au début surtout, le temps, la patience et la méthode nécessaires.

M. Crokaert avait déjà esquissé un plan d'action qu'il entendait mettre en œuvre d'abord dans le domaine agricole, où — tout le monde est à présent d'accord sur ce point — il est tout indiqué de faire porter l'effort. Il aurait transposé, *mutatis mutandis*, la méthode si heureusement

conçue par « Foreami » (1), c'est-à-dire prendre une région déterminée, l'étudier à fond et, méthodiquement, en avançant prudemment, — communauté par communauté, — y introduire les cultures appropriées aux possibilités de la région, éduquer les indigènes en vue de ces cultures et doter la région des institutions commerciales et industrielles nécessaires pour l'écoulement ou le traitement de la production. C'est ce qu'il appelait « blanchir une région ».

Comme du capital eût été nécessaire pour l'exécution de ce programme, il entrevoyait, on l'a vu déjà, qu'une forme d'intervention financière de la métropole serait de procurer ce capital à la Colonie.

Dans la discussion du budget métropolitain à la Chambre des Représentants (séance du 27 avril 1932 - *Annales parlementaires* n° 1607), examinant la question de l'intervention de la Métropole dans les finances de la Colonie, M. Crokaert, après avoir émis plusieurs modes de cette intervention, continua :

... on y pourrait ajouter une assistance dans le domaine médical ou bien encore une assistance — et vous savez combien j'y attache d'importance — dans le domaine agricole.

Tant que nous n'aurons pas fait du Congo une « terre de faire-valoir direct », tant que nous n'y verrons pas de vrais villages avec des paysans noirs, attachés à leurs terres et à leurs cultures comme nous voyons nos paysans à nous attachés à leurs terres et à leurs cultures, je crois que nous n'aurons pas accompli l'œuvre essentielle au Congo.

Si, pour ce programme, d'assistance militaire ou d'assistance médicale ou d'assistance agricole, la métropole veut bien intervenir; le jour où cette chose se fera, sera considéré par le Ministre des Colonies, je vous prie de le croire, comme un jour béni.

(1) « Fonds National de la Reine Élisabeth », qui poursuit une œuvre très appréciée dans le domaine médical.

Constituer une classe nombreuse de paysans solidement attachés à leur terre est l'objectif qui vraiment doit, en ce moment, dominer la politique économique d'un gouvernement colonial. Nous ne démontrerons pas ici les mérites de la formule. Un de ses mérites et non des moindres, est de préparer le cadre où pourra s'établir un commerce interne un peu actif. La situation présente fait ressortir les inconvénients de ne pas disposer encore de ce commerce.

La cause du paysan noir a partie gagnée. Tous ceux qui, dans les dernières années, ont étudié le problème colonial sans parti pris d'école ou d'intérêts, en ont défendu les avantages et la nécessité. Les objections qui y sont faites ne tiennent pas devant une expérience déjà ancienne.

Contrairement à ce que certains pensent, une agriculture indigène méthodiquement organisée, ayant à son service le secours de la science, peut donner à la Colonie des ressources aussi amples que maintes entreprises européennes, même industrielles et minières. Ce n'est pas à dire qu'il faille supprimer celles-ci; elles sont utiles également à l'établissement d'une économie rationnelle; mais on a exagéré toutefois leurs mérites et leurs avantages et il y aurait un réel danger à fonder presque exclusivement sur ces entreprises la prospérité de la Colonie.

Il n'est pas vrai non plus, comme on l'affirme aussi, que l'agriculture indigène ne peut donner de résultat qu'après un temps s'échelonnant sur plusieurs générations. Les indigènes conduits et éduqués par des chefs d'expérience, de savoir-faire et de science s'adaptent avec rapidité à de nouvelles cultures ou à des cultures perfectionnées. La culture du cacao dans la Gold Coast est devenue pour cette colonie une source de richesses presque sans pareille, non pas en trente ans, comme un document récent ⁽¹⁾ voudrait

(1) Note de la Société des Mines de Kilo-Moto en réponse au rapport du Colonel Bertrand sur la main-d'œuvre.

le faire croire, mais en dix ans; et cependant, les populations de la partie de cette Colonie où cette nouvelle culture fut organisée n'étaient pas plus évoluées que la plupart des populations de notre Colonie. (Je puis l'affirmer, le tenant des autorités de cette Colonie qui participèrent à l'effort ici visé).

Le « Zenith spirituel ».

Ce que nous venons d'exposer n'est qu'une pâle esquisse du sujet. Il demanderait de nombreux commentaires qu'il nous est impossible de donner dans cette étude; mais nous voulons affirmer que si l'on veut sauver la Colonie, il est indispensable de changer les méthodes qui ont été suivies jusqu'ici et d'abandonner cette folle illusion de croire que le succès est dans l'usage de plus en plus généralisé de la force et dans la compression toujours plus accentuée des aspirations et des besoins légitimes de toute une race. On n'entend nier ni la nécessité, ni le bien-fondé de la force, au contraire. Mais nous sommes ici dans le domaine économique et les règles d'action y sont autres que dans le domaine politique. Et d'ailleurs, suivant le mot de Pascal, « il faut mettre ensemble la justice et la force; et pour cela faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste ». Le redressement ne se fera pas sans douleur ni sans difficultés : aucun progrès social ne s'est accompli sans peine; mais le génie humain et surtout la puissance de conception que notre civilisation a donnée à notre race ont résolu des problèmes autrement difficiles et il faudrait désespérer de sa pérennité si, dans le domaine colonial, il devait s'avouer impuissant.

« Politique de petites gens », diront les impérialistes de la colonisation; non, politique de raison, politique de mesure, politique humaine renouant les traditions essentielles de notre civilisation.

Dans le plan providentiel, notre race semble avoir reçu la mission éminente de conduire les peuples inférieurs vers les hautes destinées assignées à l'humanité tout entière. Cette mission, nous ne l'accomplirons qu'en nous mettant sur un plan d'où nous pourrions apercevoir les données spirituelles aussi bien que les données matérielles et techniques du problème colonial ⁽¹⁾. C'est ce que, dans un langage magnifique, un grand colonial universellement apprécié, M. Albert Sarraut, rappelait à sa Nation; mais son avertissement est pour tous les peuples coloniaux. Ecoutez-le :

Vainement, en effet, quelques consciences alarmées par la crise d'autorité que j'ai notée au début de cette étude conseilleraient-elles aux dominations coloniales affectées par ces soubresauts de faire machine en arrière et de substituer la politique de la « poigne » au libéralisme de notre régence d'outre-mer. Fermons l'oreille à de lâches appels. Le ressac qui déferle partout contre les assises des colonisations européennes était à prévoir. Il devait inéluctablement surgir du dynamisme civilisateur de l'action coloniale, qui a eu pour conséquence d'accroître la masse vivante des races colonisées, de secouer leur torpeur, de leur donner conscience de ce qu'elles pouvaient être, et de préparer enfin les multitudes à se dresser, avec les armes mêmes qu'il lui avait fournies, contre celui qui avait discipliné leur vie dans le cadre de sa loi. Mais un long temps restait à courir avant que l'évolution normale des ferments de libération eût conduit les races indigènes à la capacité de se gouverner elles-mêmes. Et, quoi qu'on en puisse penser, cette heure est encore loin de sonner. Ce qui a précipité l'explosion de certaines manifestations séditeuses, c'est, précisément, l'altération, en certains lieux, de l'esprit sentimental et humain qui devait inspirer la régence coloniale.

Il faut en faire l'aveu, en battant la coulpe moins encore sur notre propre poitrine que sur celle d'autres colonisateurs européens avec lesquels la communauté de l'aventure coloniale nous

(1) Dans l'ouvrage récent qui devrait être en mains de tous les coloniaux : *Le Problème colonial*, le D^r DE KAT ANGELINO a consacré un chapitre au « Zénith spirituel ».

fait, bon gré mal gré, solidaires. Nous subissons dans nos colonies le contre-coup de leurs erreurs et des déviations qu'ils ont infligées à la morale coloniale. Dans le réalisme forcené qui a été le signe de l'après-guerre et s'est exprimé par la mystique, si l'on peut dire, des rendements et des gains, l'entreprise coloniale a perdu en sens d'humanité ce qu'elle a gagné temporairement en valeur économique.

Dans la quête fiévreuse des résultats matériels de puissance et de fortune, notre civilisation a trop oblitéré son éthique au profit de sa technique. La déformation impérialiste de son élan économique a meurtri son sens idéaliste. La machine a opprimé la spiritualité. C'est le mal profond qui fait la grande tristesse de l'Europe. Et de cette mécanisation de la vie, l'Europe a fatalement transféré les formes et l'esprit à son entreprise coloniale. L'ardente prise de possession de richesses a prédominé avec excès sur l'inspiration morale qui devait faire de la colonisation, par son dévouement à l'idée du perfectionnement humain, le facteur essentiel du rapprochement des êtres dans une communion de solidarité et d'amour. Rabindranath Tagore nous a crié : « Assez de machines, envoyez-nous des âmes ».

(Extrait de la *Dépêche Coloniale et Maritime*, nos des 4 et 5 juin 1932.)

ANNEXES.

Renseignements relatifs à la situation financière et commerciale de quelques colonies. (1)

COTE D'OR.

Population : 3.161.714 habitants.

Superficie : 23.490 Milles².

Budgets :

Recettes et dépenses durant les cinq dernières années :

| | Recettes | Dépenses |
|-----------|-------------|-------------|
| 1926-1927 | £ 3.787.507 | £ 3.750.347 |
| 1927-1928 | 4.121.523 | 3.618.831 |
| 1928-1929 | 3.562.715 | 4.278.481 |
| 1929-1930 | 3.337.578 | 3.872.275 |
| 1930-1931 | 2.618.540 | 3.672.245 |

Le chiffre des dépenses pour l'exercice 1931-1932 s'est élevé à £ 2.866.127. Les recettes se sont élevées à £ 2.375.535.

Les dépenses pour le chemin de fer ont été de £. 1.129.560

Les dépenses pour les travaux du port de Takoradi. 197.642

Loss deficit Head 134.642

Les réserves de la Colonie s'élèvent pour l'exercice 1930-1931 à £ 2.652.377 contre £ 2.791.905 pour 1929-1930.

Dette publique :

La dette publique au 1^{er} avril 1930 était de £ 11.791.000. En mars 1931, un emprunt de £ 1.170.000 à 4 ½ % a été levé avec succès pour compléter les travaux des ports de Takoradi de Kumasi et d'Accra. L'émission de cet emprunt n'était pas ter-

(1) Ces renseignements ont été puisés dans les volumes de l'*Annuaire de Documentation Coloniale comparée*, publié par l'Institut Colonial International.

minée en juin 1931; c'est pourquoi le montant n'en est pas inclus dans le chiffre de la dette publique au 31 mars 1931.

Le fonds d'amortissement pour le rachat de la dette publique s'élève à £ 1.680.050.

La charge de la dette s'élève à £ 66.302.

Une ordonnance du 23 février 1931 prévoit un emprunt de £ 1.156.000 pour travaux publics bien déterminés.

Commerce général :

| | 1929 | 1930 |
|-----------------------|------------|------------|
| | --- | --- |
| Importations . . . £. | 10.082.381 | 8.953.770 |
| Exportations . . . | 12.677.716 | 11.287.388 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total. . . £. | 22.760.097 | 20.241.158 |

NIGERIE.

Population : 20.700.000 habitants.

Superficie : 373.078 Milles².

Budgets :

| | 1929-1930 | 1930-1931 | 1931-1932 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| | --- | --- | --- |
| Recettes . . . £. | 8.708.165 | --- | --- |
| Dépenses . . . | 8.947.701 | 6.597.123 | 6.358.189 |
| Railway. . . . | --- | 2.651.553 | 2.568.169 |

Les chiffres des recettes et dépenses de 1929-1930 comprennent celles des chemins de fer.

Les recettes et dépenses des cinq dernières années, y compris celles du Nigerian Railway, furent les suivantes :

| Années. | Recettes. | Dépenses. | Dépenses sur loan works. |
|-------------------|-----------|-----------|--------------------------------|
| --- | --- | --- | --- |
| 1926-1927. . . £. | 7.734.429 | 7.584.692 | 1.016.162 |
| 1927-1928. . . | 8.728.451 | 9.147.530 | 959.777 |
| 1928-1929. . . | 8.429.308 | 9.395.749 | 1.429.022 |
| 1929-1930. . . | 8.703.165 | 8.947.707 | 794.862 |
| 1930-1931. . . | 7.847.554 | 8.555.022 | 863.403 |

Il est estimé que les recettes (revues) pour l'année financière 1931-1932 tomberont au-dessous du chiffre estimé pour les dépenses (revues) de £ 1.505.230 au lieu de £ 232.071, comme supposé lorsque le budget de 1931-1932 a été établi. Cette large différence déficitaire est due à la chute des recettes consécutives à la dépression continuelle du commerce général, résultant d'une grande réduction des droits de douane.

Dettes publiques :

La dette publique au 31 décembre 1931 s'élevait à £ 28.350.582.

La charge annuelle du service de la Dette publique pour le compte d'intérêts et d'amortissements s'élève pour l'année 1930-1931 à £ 1.833.136, dans lequel le chemin de fer contribue pour £ 821.981, intérêts seulement.

Dans le budget de 1931-1932 elle s'élève à £ 1.037.622.

Commerce général :

| | 1929-1930 | 1930-1931 |
|-----------------------|------------|------------|
| Importations . . . £. | 12.203.432 | 6.589.202 |
| Exportations . . . | 15.125.048 | 10.609.347 |
| Total . . . £. | 27.328.480 | 17.198.549 |

KENYA ET UGANDA.

Population : Kenya . . . 2.783.963 habitants;
Uganda . . . 3.149.354 habitants.

Superficie : Kenya . . . 221.089 Milles²;
Uganda . . . 94.202 Milles².

Budgets : KENYA :

| | 1929 | 1930 | 1932 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes . . . £. | 3.333.742 | 3.241.533 | — |
| Dépenses . . . | 3.505.072 | 3.438.874 | 3.246.477 |

A noter que tous les budgets présentés depuis 1925 s'étaient clôturés par une balance en faveur des recettes.

Dettes publiques : au 31 décembre 1930. — KENYA :

- £ 13.500.000 se décomposant comme suit :
- £ 9.400.000 consacrés aux chemins de fer;
- £ 2.700.000 consacrés au développement des ports;
- £ 1.400.000 consacrés à l'administration de la Colonie.

Un nouvel emprunt de £ 3.400.000 à 4 ½ % a été émis en décembre 1930.

A la fin de l'année 1930, la Dette publique totale de la Colonie, y compris la nouvelle émission, s'élevait à £ 16.900.000, se répartissant comme suit :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Colonie | £. 3.648.192 |
| Chemin de fer | 9.752.765 |
| Port | 3.499.043 |
| | £ 16.900.000 |

Des £ 5.000.000 levées par l'ordonnance n° 22 de 1927, £ 4.809.297 étaient dépensées au 31 décembre 1930. De l'emprunt de £ 3.500.000 de 1928, £ 3.406.130 avaient été englobées par les dépenses à la fin de 1930.

La charge de la Dette publique s'élevait, dans le budget de 1930, à £ 772.500. Pour le budget de 1932 elle est prévue pour £ 1.010.500.

Budgets : UGANDA :

| | 1929 | | 1930 |
|---------------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Recettes | £. 1.682.918 | Recettes | £. 1.433.174 |
| Dépenses | 1.607.175 | Dépenses | 1.634.080 |
| Surplus balance | 315.997 | Déficit | 200.906 |

Commerce général : KENYA et UGANDA. — 1928 :

Total des importations et des exportations £ 18.062.190.

La valeur totale du commerce d'importations et d'exportations s'est élevée pendant l'année 1930 à £ 13.871.883, contre £ 18.062.190 en 1920 et £ 17.512.448 en 1928.

Le chiffre total du commerce de toutes classes, y compris les importations pour le compte du Gouvernement, le transit et le

transbordement, a été évalué à £ 15.400.376, contre £ 19.837.533 en 1929. La valeur des marchandises pour l'usage interne pendant l'année a été de £ 6.820.712, contre £ 8.607.910 en 1929; soit une diminution de £ 1.787.198 ou de 20,76 %.

Les exportations des produits domestiques ont été évaluées à £ 5.483.024, contre £ 7.020.668 l'année précédente. De ce total des marchandises pour une valeur de £ 3.422.571 étaient originaires du Kenya. Les exportations domestiques de l'Uganda ont été calculées f. o. b. port d'embarquement pour les deux territoires. Elles sont évaluées à £ 2.060.453.

RHODESIE DU NORD.

Population : 1.237.486 habitants indigènes;
7 275 habitants européens.

Superficie : 278.950 Milles².

Budget pour 1929 :

| | |
|--------------------|------------|
| Recettes | £. 672.289 |
| Dépenses | 554.527 |

Pendant les cinq dernières années, les recettes et les dépenses ont été en augmentation, ainsi que le montre le tableau suivant :

| | Recettes. | Dépenses | |
|--------------------|------------|-------------|------------------|
| | | ordinaires. | extraordinaires. |
| 1923-1924. | £. 279.020 | 319.154 | 4.355 |
| 1924-1925. | 309.795 | 325.778 | 14.549 |
| 1925-1926. | 371.046 | 372.847 | 21.298 |
| 1926-1927. | 421.035 | 421.584 | 33.867 |
| 1927-1928. | 474.683 | 475.175 | 43.631 |
| 1929-1930. | 672.289 | 532.367 | 22.160 |
| 1930-1931. | 830.254 | 668.083 | 36.903 |

En plus des dépenses courantes et extraordinaires mentionnées plus haut, le Gouvernement a dépensé au cours de l'année 1927-1928 de 40 à 45.000 £ pour un programme d'amélioration du territoire. Cette somme constitue une avance prélevée sur un emprunt de £ 224.000 à contracter contre des garanties impériales. Pour le moment cette dépense est financée par des avances consenties par les agents financiers de la Couronne.

Commerce général en 1930 :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Importations . . . £. | 4.862.722 |
| Exportations . . . | 885.976 |

INDES NEERLANDAISES.

Population : 60.731.025 habitants.

Superficie : 1.897.791 Km².

Budget 1931, y compris les budgets des chemins de fer, régie, monopoles, etc. :

| | Recettes | Dépenses |
|---|-------------|----------------|
| Ordinaires . . . Fl. | 838.936.648 | 850.526.004 |
| Extraordinaires. . . | 10.510.844 | 62.061.872 |
| Intérêts de la dette publique flottante . . Fl. | | 4.200.000 |
| Intérêts de la dette publique consolidée . . | | 56.165.000 |
| Amortissement | | 36.226.000 |
| | | Fl. 96.591.000 |

Commerce 1931 :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Exportations. 9.957.379 tonnes valant | 1.232.792.000 Fl. |
| Importations. 2.819.896 tonnes valant | 922.931.000 Fl. |

INDOCHINE.

Population : 20.500.000 habitants.

Superficie : 700.000 Km².

Budgets 1931 :

Budget général :

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| Recettes | 108.406.530 piastres ⁽¹⁾ |
| Dépenses. . . . | 107.876.530 piastres |

Budgets locaux :

Total des budgets du Tonkin, Cambodge, Laos, Annam et Cochinchine : 54.404.655 piastres.

⁽¹⁾ La piastre vaut 10 francs français.

| | |
|---|--------------------|
| Situation du fonds de réserve en 1930 | 6.221.743 piastres |
| Valeur du portefeuille | 2.843.995 piastres |
| | 9.065.738 piastres |

A la même date la situation des caisses de réserve des budgets locaux s'établissait par un total de 3.887.759 piastres.

Dans le budget de 1931, la charge de la dette publique était de 3.469.000 piastres sur 108.406.530 piastres : soit 2,5 % de l'ensemble du budget.

Dette publique au 31 décembre 1930 :

824.000.000 de francs français.

Part attribuée sur le grand emprunt de 1931 (loi du 22 février 1931), mais non encore utilisée : 1.570.000.000 de francs.

Commerce général en 1929 :

Importations :

709.914 tonnes pour une valeur de 3.174.512.000 fr. fr.

Exportations :

3.406.296 tonnes pour une valeur de 3.183.435.000 fr. fr.

Total : 4.116.210 tonnes pour une valeur de 6.357.947.000 fr. fr.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE.

Population : 14.575.973 habitants

Superficie : 4.659.708 Km².

Budgets 1931 :

Budget général :

Recettes . . fr. fr. 289.175.000

Dépenses. . . . 289.175.000

Budgets locaux. fr. fr. 546.000.000

Budgets annexes : chemins de fer . . 120.000.000

Budgets du port de commerce de Dakar 7.987.000

Budgets de la circonscription de Dakar 46.162.000

Résultats des quatre derniers exercices. (Annuaire 1930, p. 372.)

| DÉSIGNATION. | EXERCICES | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1926. | 1927. | 1928. | 1929. |
| <i>Recettes :</i> | | | | |
| Recettes effectivesfr. | 242,799,702 | 250,807,642 | 297,641,235 | 282,243,077 |
| Prévisions budgétaires | 142,029,000 | 192,715,000 | 214,371,000 | 238,594,000 |
| Excédent des recettes sur les prévisions | 100,770,702 | 58,092,642 | 83,270,235 | 43,649,077 |
| <i>Dépenses :</i> | | | | |
| Dépenses effectivesfr. | 176,058,739 | 194,275,031 | 211,102,350 | 235,288,320 |
| Prévisions budgétaires | 142,029,000 | 192,715,000 | 214,371,000 | 238,594,000 |
| Excédent des dépenses sur les prévisions | 34,029,000 | 1,560,031 | -3,268,650 | -3,305,680 |
| <i>Résultats définitifs comparés :</i> | | | | |
| Recettesfr. | 242,799,709 | 250,807,642 | 297,641,235 | 282,243,077 |
| Dépenses | 176,058,739 | 194,275,031 | 211,102,350 | 235,288,320 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 66,740,963 | 56,532,611 | 86,538,885 | 46,954,757 |

L'ensemble des budgets de 1914 était de 88 millions-or; la masse des budgets de 1931 s'élevait à 205 millions-or, soit progression de 130 % en dix ans.

L'avoir des Caisses de réserves en 1929 s'élevait à 348 millions, mais il fut réduit à 100 millions en 1931 par suite de prélèvements.

L'avoir des Caisses de réserves des budgets locaux s'élevait à fin 1929 à 184.396.000 francs français.

Dette publique :

Au 31 décembre 1930 : 346.000.000 de francs français.

Part attribuée sur le grand emprunt de 1931 (loi du 22 février 1931) : 1.690.000 francs français ⁽¹⁾.

Dans le budget de 1930 le pourcentage des sommes dépensées est de 6,67 à 6,92 pour la dette publique.

Tous les chemins de fer appartiennent à l'État.

⁽¹⁾ Un décret du 2 août 1932 a autorisé l'A. O. F. à utiliser une première tranche de 90 millions. (*Quinzaine coloniale*, 25 août 1932, p. 392.)

Commerce général 1929 :

Importations :

804.504 tonnes pour une valeur de 1.532.476.857 fr. fr.

Exportations :

1.055.377 tonnes pour une valeur de 1.328.286.117 fr. fr.

 Total : 1.859.881 tonnes pour une valeur de 2.860.762.974 fr. fr.
Commerce spécial 1929 :

Importations :

492.606 tonnes pour une valeur de 1.379.954.523 fr. fr.

Exportations :

743.479 tonnes pour une valeur de 1.175.763.783 fr. fr.

 Total : 1.236.085 tonnes pour une valeur de 2.555.718.306 fr. fr.
AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE.*Population* : 3.124.173 habitants.*Superficie* : 2.250.000 Km².*Résumé des résultats des comptes définitifs de l'exercice 1929.*

| BUDGETS. | Prévisions budgétaires 1929. | Recettes réelles. | Prélèvements à la caisse de réserve ou subvention exceptionnelle du budget général. | Total des recettes au compte définitif. |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------|---|--|
| I. — BUDGETS ORDINAIRES (F. F.). | | | | |
| Budget général | 54,500,000.— | 54,631,788.87 | 1,600,000.— | 57,231,788.87 |
| Gabon | 16,750,000.— | 23,267,610.34 | 1,200,000.— | 24,467,610.34 |
| Moyen-Congo | 17,250,000.— | 19,406,814.28 | 2,500,000.— | 19,406,814.28 |
| Oubangui-Chari | 14,240,000.— | 12,715,137.92 | 360,618.97 | 13,075,756.89 |
| Tchad | 11,000,000.— | 11,574,689.28 | » | 11,574,689.28 |
| II. — BUDGETS ANNEXES (F. F.). | | | | |
| Bud. annex. EPCO. | 2,035,600.— | 2,500,560.41 | » | 2,500,560.41 |
| Emprunt | 129,745,000.— | 101,982,589.44 | » | 101,982,589.44 |

| BUDGETS (suite). | Dépenses effectuées. | Rembourse- ment d'avances au budget général. | Total des dépenses au compte définitif. | Excédent des recettes. |
|----------------------------------|-------------------------|--|--|---------------------------|
| I. — BUDGETS ORDINAIRES (F. F.). | | | | |
| Budget général | 56,080,861.59 | » | 56,080,861.59 | 1,150,927.28 |
| Gabon | 23,694,348.18 | » | 23,694,348.18 | 773,262.16 |
| Moyen-Congo | 19,363,870.83 | » | 19,363,870.83 | 42,943.45 |
| Oubangui-Chari | 13,075,756.89 | » | 13,075,756.89 | » |
| Tchad | 8,608,348.30 | » | 8,608,348.30 | 2,966,304.98 |
| II. — BUDGETS ANNEXES (F. F.). | | | | |
| Bud. annex. EPCO. | 2,459.34 | 41,101,07 | 2,500,560.41 | » |
| Emprunt | 101,982,589.44 | » | 101,982,589.44 | » |

*Situation des Caisses de réserves de l'A. E. F.,
au 31 octobre 1930.*

| COLONIES. | Espèces. | Portefeuille valeur de réalisation. | Créances sur la Banque française de l'Afrique. | Total. |
|--------------------------|---------------|---|---|---------------|
| Budget général | 6,460,431.14 | 7,269,339.90 | 2,500,000.— | 16,229,771.04 |
| Gabon | 6,889,096.41 | 3,580,868.25 | 2,000,000.— | 12,469,964.66 |
| Moyen-Congo | 1,423,067.32 | 219,472.— | » | 1,642,539.32 |
| Oubangui-Chari | 836,200.02 | 321,530.— | » | 1,157,730.02 |
| Tchad | 8,424,380.71 | 3,246,850.— | » | 11,671,230.71 |
| TOTAUX | 24,033,175.60 | 14,638,060.15 | 4,500,000.— | 43,171,235.75 |

Dette publique :

Au 31 décembre 1930 : 561.000.000 de francs français.

Le chemin de fer de Brazzaville-Pointe-Noire est construit et exploité par l'État.

(¹) La loi du 22 février 1931 a accordé un emprunt de 882 millions pour l'achèvement du chemin de fer.

Le décret du 2 août 1932 a autorisé l'A. E. F. à réaliser sur cet emprunt une somme de 397 millions .

Commerce général 1929 :

| | |
|----------------|---|
| | Importations : |
| 77.482 tonnes | pour une valeur de 276.835.021 fr. fr. |
| | Exportations : |
| 346.303 tonnes | pour une valeur de 151.992.090 fr. fr. |
| <hr/> | |
| Total : | 423.785 tonnes pour une valeur de 428.827.111 fr. fr. |

MADAGASCAR.

Population : 3.759.795 habitants.

Superficie : 592.000 Km².

Budgets 1930 :

| | |
|--|---------------------|
| Budget général : | |
| Recettes | fr. fr. 265.647.198 |
| Dépenses. | 265.647.198 |
| Budget local extraordinaire. | fr. fr. 30.000.000 |
| Budget annexe des chemins de fer | 39.400.000 |
| Budget annexe de l'Assistance médicale indigène | 25.109.705 |
| Budget annexe sur fonds d'emprunt | 135.937.000 |
| Situation du fonds de réserve en 1930 : 33.222.346 fr. fr. | |

Dette publique :

Au 31 décembre 1931 : 575.000.000 de francs français.

Part attribuée sur le grand emprunt de 1931 (loi du 22 février 1931) : 735.000.000 de francs français ⁽¹⁾.

Commerce spécial 1929 :

| | |
|----------------|---|
| | Importations : |
| 143.556 tonnes | pour une valeur de 798.200 fr. fr. |
| | Exportations : |
| 169.146 tonnes | pour une valeur de 427.706 fr. fr. |
| <hr/> | |
| Total : | 312.702 tonnes pour une valeur de 1.225.906 fr. fr. |

(1) Le décret du 2 août 1932 a autorisé Madagascar à réaliser une première somme de 60 millions.

LISTE DES MÉMOIRES PUBLIÉS

COLLECTION IN-4°

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

1. ROBYNS, W., *Les espèces congolaises du genre Digitaria Hall* (52 p., 6 pl., 1931). fr. 20 »
2. VANDERYST, R. P. HYAC., *Les roches oolithiques du système schisto-calcaireux dans le Congo occidental* (70 pages, 10 figures, 1932) 20 »
3. VANDERYST, R. P. HYAC., *Introduction à la phylogéographie agrostologique de la province Congo-Kasai. (Les formations et associations)* (154 pages, 1932) 32 »
4. SCAËTTA, H., *Les farnines périodiques dans le Ruanda. — Contribution à l'étude des aspects biologiques du phénomène* (42 pages, 1 carte, 12 diagrammes, 10 planches, 1932) 26 »
5. FONTAINAS, P. et ANSOTTE, M., *Perspectives minières de la région comprise entre le Nil, le lac Victoria et la frontière orientale du Congo belge* (27 p., 2 cartes, 1932). 10 »
6. ROBYNS, W., *Les espèces congolaises du genre Panicum L.* (80 pages, 5 planches, 1932) 25 »
7. VANDERYST, R. P. HYAC., *Introduction générale à l'étude agronomique du Haut-Kasai. Les domaines, districts, régions et sous-régions géo-agronomiques du Vicariat apostolique du Haut-Kasai* (82 pages, 12 figures, 1933) 25 »

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Tome I.

1. MAURY, J., *Triangulation du Katanga* (140 pages, fig., 1930) fr. 25 »

COLLECTION IN-8°

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Tome III.

1. PLANCQUAERT, R. P. M., *Les Jaga et les Bayaka du Kwango* (184 pages, 18 planches, 1 carte, 1932). fr. 45 »
2. LOUWERS, O., *Le problème financier et le problème économique au Congo Belge en 1932* (69 pages, 1933) 12 »

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

1. ROBYNS, W., *La colonisation végétale des laves récentes du volcan Rumoka (laves de Kateruzi)* (33 pages, 10 planches, 1 carte, 1932). fr. 15 »
2. DUBOIS, A., le Dr, *La lèpre dans la région de Wamba-Pawa (Uele-Nepoko)* (87 pages, 1932) 13 »
3. LEPLAE, E., *La crise agricole coloniale et les phases du développement de l'agriculture dans le Congo central* (31 pages, 1932) 5 »

Sous presse :

- VANDERYST, R. P. HYAC., *L'élevage extensif du gros bétail par les populations indigènes du Congo portugais* (in-4°).
- PAGÈS, R. P., *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu, Congo belge. Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (in-8°).
- THOREAU, J. et DU TRIEU DE TERDONCK, R., *Le gîte d'uranium de Shinkolobwe-Kasolo (Katanga)* (in-4°).
- DE WILDEMAN, E., *Le port suffrutescent de certains végétaux tropicaux dépend de facteurs de l'ambiance !* (in-8°).
- SCAËTTA, H., *Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique (Afrique centrale équatoriale). — Communication préliminaire* (in-4°).
- ADRIAENS, L., CASTAGNE, E., VLASSOV, S., *Contribution à l'étude histologique et chimique du Sterculia Bequaerti De Wild.* (in-8°).
- STEYAERT, R. et VRYDAGH, J., *Étude sur une maladie grave du colonnier provoquée par les piqûres d'Helopeltis* (in-8°).